



Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2024

Comité de pilotage du 28/01/2021

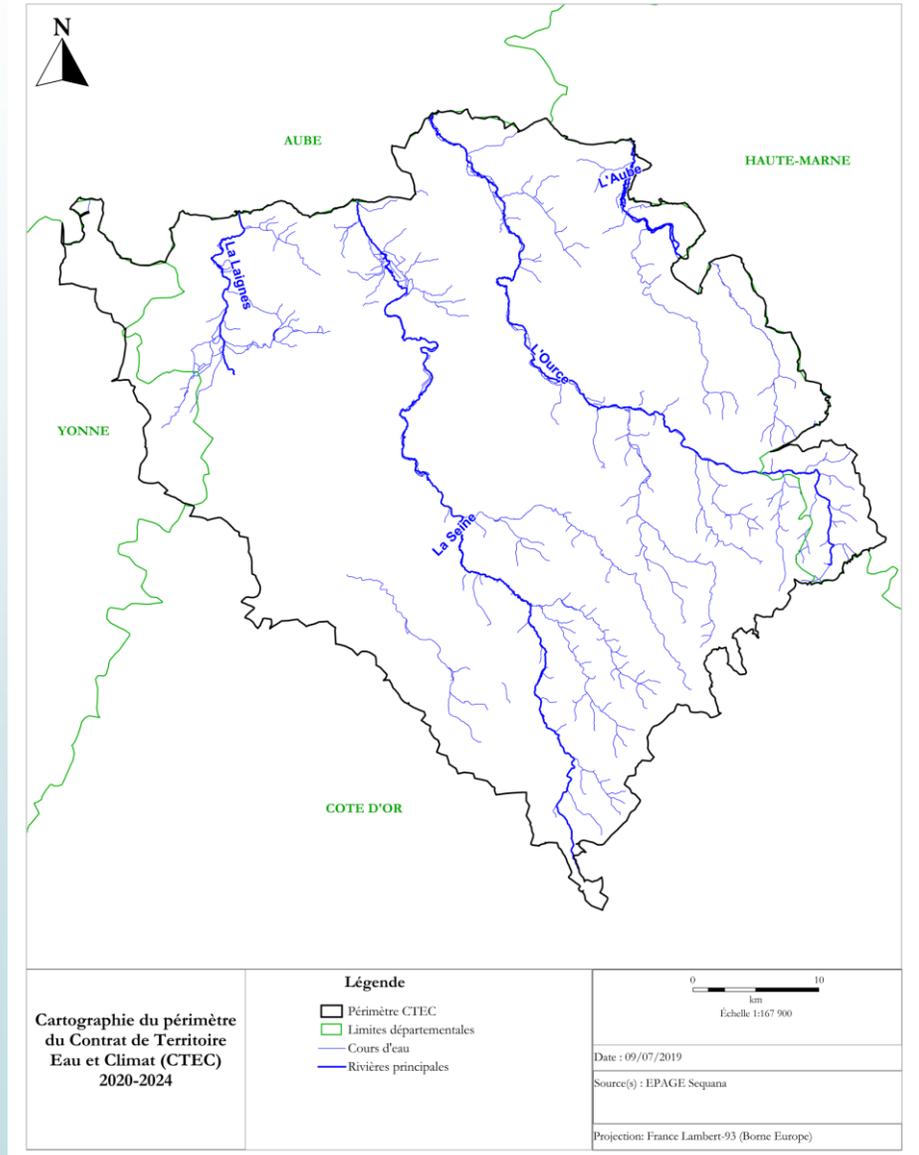
Bilan des actions 2020

Perspectives 2021



Le Contrat de Territoire Eau et Climat

- Bassin versant : 2114 km²
- 137 communes (6 ComCom)
- 2 régions, 3 départements
- 29 824 habitants (14 hab/km²)
- 1120 km de cours d'eau
- Elus de l'EPAGE Sequana :
 - 1 président et 2 vices présidents
 - M. Philippe VINCENT
 - M. Dominique BAYEN
 - M. Thierry AUBRY
- Signé le 17/12/2019
- 1 animateur



Le Contrat de Territoire Eau et Climat

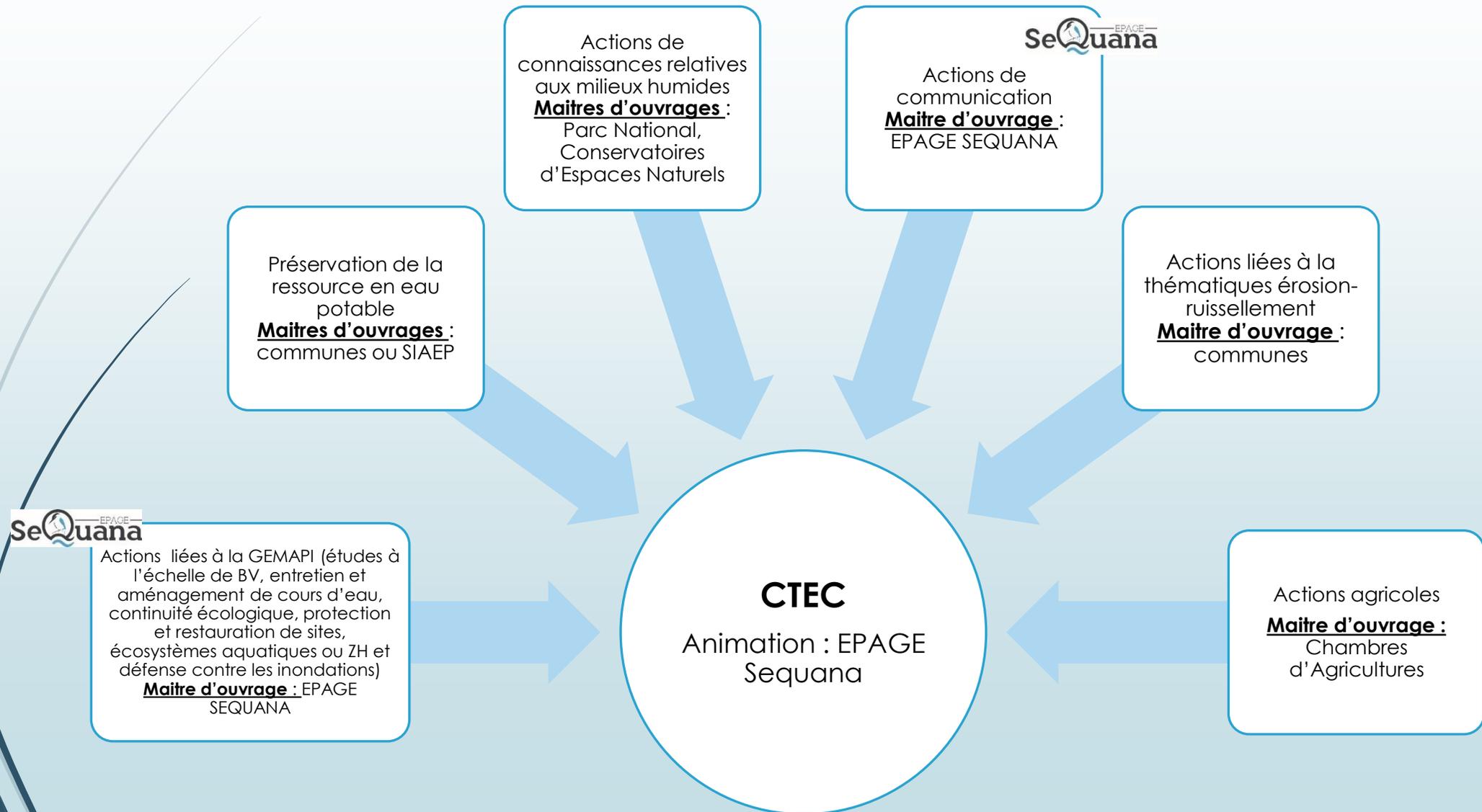
► 9 enjeux d'intervention :

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

► 5 actions emblématiques !

Des objectifs
chiffrés pour
chaque action !

Fonctionnement



L'équipe de l'EPAGE Sequana

Responsable de structure – Ingénieur rivière (1 ETP)

- En cours de recrutement
- 06.77.55.71.66
- prenom.nom@syndicatsequana.fr

Ingénieure rivière – Animatrice thématique protection de la ressource en eau (1 ETP)

- Ondine CAREL
- 06.81.21.94.77
- ondine.carel@syndicatsequana.fr

Chargée de communication et assistante de gestion (1 ETP)

- Lauriane PITOIZET
- 03.80.81.56.25
- contact@syndicatsequana.fr

Animatrice érosion-ruissellement et zones humides (1 ETP)

- Charline TOULOUSE
- 06.79.42.35.97
- charline.toulouse@syndicatsequana.fr

Technicienne rivière sur la vallée de la Laignes + vallée de l'Aube (1 ETP)

- Natacha FONTAINE
- 06.47.42.61.05
- natacha.fontaine@syndicatsequana.fr

Technicien rivière sur la vallée de la Seine (1 ETP)

- François-Xavier LOUCHET
- 06.79.07.27.60
- francois-xavier.louchet@syndicatsequana.fr

Technicien rivière sur la vallée de l'Orce (1 ETP)

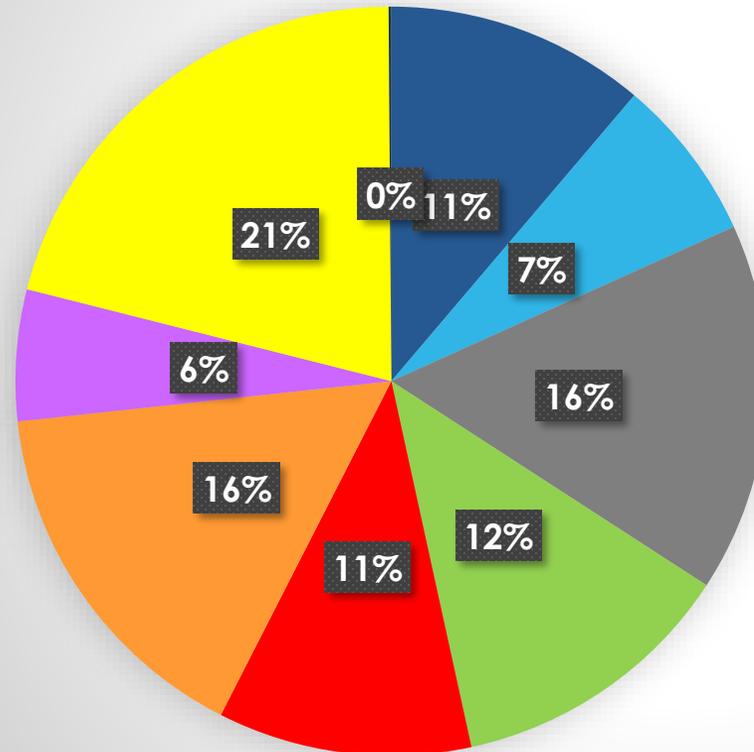
- Damien DONDAINE
- 06.31.20.92.02
- damien.dondaine@syndicatsequana.fr

Le contrat en chiffres

► Le montant global estimatif du contrat s'élève à **5 963 040 € TTC**

113 actions
inscrites !

Répartition des montants alloués aux différents enjeux du CTEC



- Enjeu 1 - Continuité écologique
- Enjeu 2 - Petite continuité
- Enjeu 3 - Restauration morphologique
- Enjeu 4 - Protection de la biodiversité des zones humides
- Enjeu 5 - Préservation de la ressource en eau potable
- Enjeu 6 - Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Enjeu 7 - Limitation et préservation du risque inondation
- Enjeu 8 - Animations
- Enjeu 9 - Communication / Sensibilisation

Bilan annuel du CTEC par enjeux

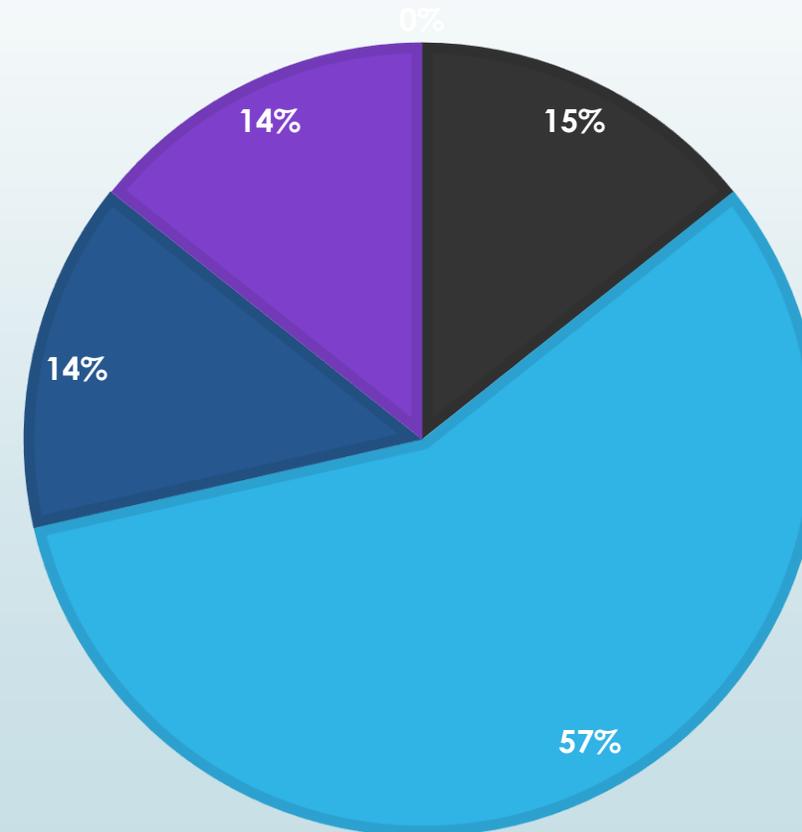
La continuité écologique

- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 1 pour l'année 2020

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

44 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !



Mise en œuvre

► Objectif : 4 actions prévues en 2020

► Réalisé : 1 action terminée, 4 en cours, 1 initiée et 1 à initier

→ **Effacement de l'ouvrage maître** à Chatillon-sur-Seine (terminé)

→ Report de l'aménagement du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon à 2021 (discussions en cours)

→ **Effacement de l'ouvrage SIRI** à Chatillon-sur-Seine (rédaction des dossiers réglementaires en cours)

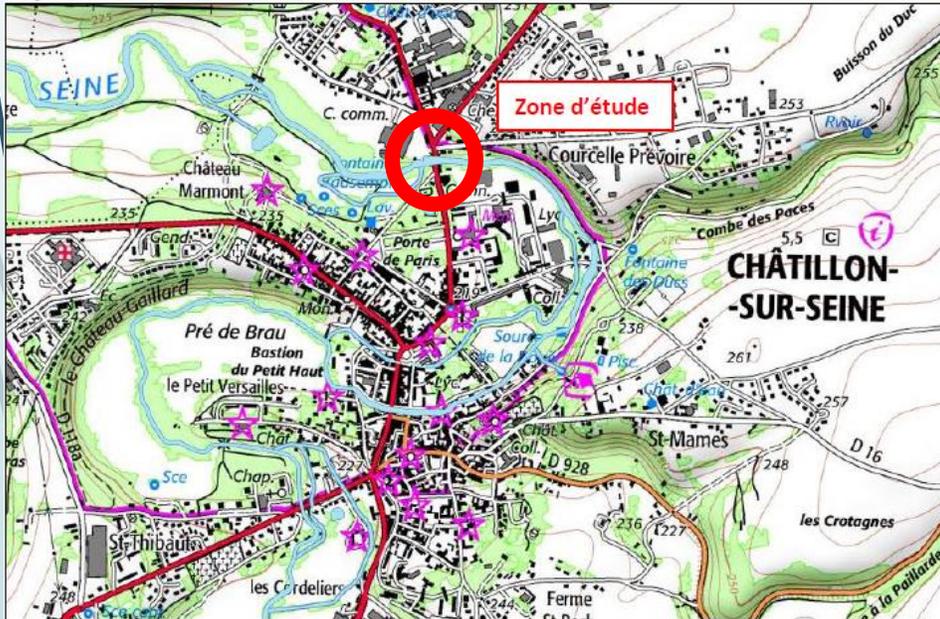
→ Aménagement du ruisseau de la Combe Laron à Villars Santenoge (étude en cours)

→ Effacement de l'ancienne Scierie de Poinson-les-Grancey (initié)

→ Aménagement de l'ouvrage Parisot à Recey-sur-Ource (attente d'une réponse de la commune)

Action
emblématique
du CTEC !

Exemple : Travaux réalisés sur l'ouvrage Maître – Châtillon-sur-Seine



► Ouvrages hydrauliques du moulin Maître

- **Localisation** : Châtillon-sur-Seine (21400)
- **Propriétaire** du complexe hydraulique : EPAGE Sequana
- Ouvrages faisant **obstacle à la continuité écologique** (sédimentaire et piscicole) - ROE n°20936
- Moulin n'ayant **plus d'usage économique**
- **Abrogation du droit d'eau** lié au moulin en 2018 (par AP n°440 du 25/05/2018)

► Réglementation

- Classement cours d'eau : **en liste 1 et 2** (art. L214-17-2 du Code de l'env.)
- **Débit réservés** à maintenir (art. L214-18-IV du Code de l'env.)
- Dossier ayant fait l'objet d'une **déclaration** en 2019 (au titre des art. L.214-1 et suivants du Code de l'env.)
- **Compatibilité avec la DCE et le SDAGE Seine Normandie**

► Objectifs

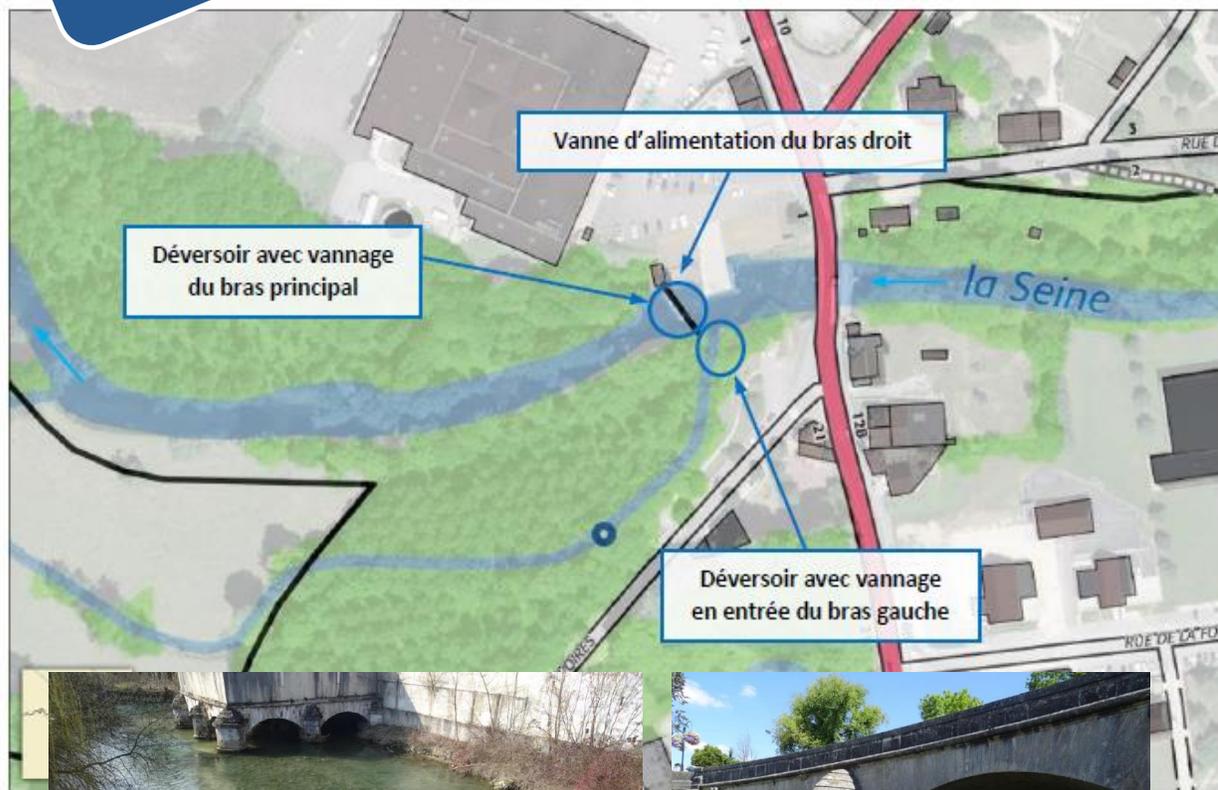
- Rétablir la continuité écologique
- Améliorer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
- Améliorer la gestion de la ressource
- Se mettre en conformité avec la réglementation
- Réduire le risque inondation sur la commune

Action
emblématique
du CTEC !

Exemple : Travaux réalisés sur l'ouvrage Maître – Châtillon-sur-Seine

► Complexe hydraulique du moulin Maître – avant travaux

- Alimentation de 3 bras
- **Bras principal** : déversoir transversal + 4 vannes
- **RG** : déversoir transversal + 3 vannes
- **RD** : 1 vanne
- **En amont du site** : présence d'une conduite d'eau usée (à env.30 m) + présence d'un pont départemental (à env. 50m)



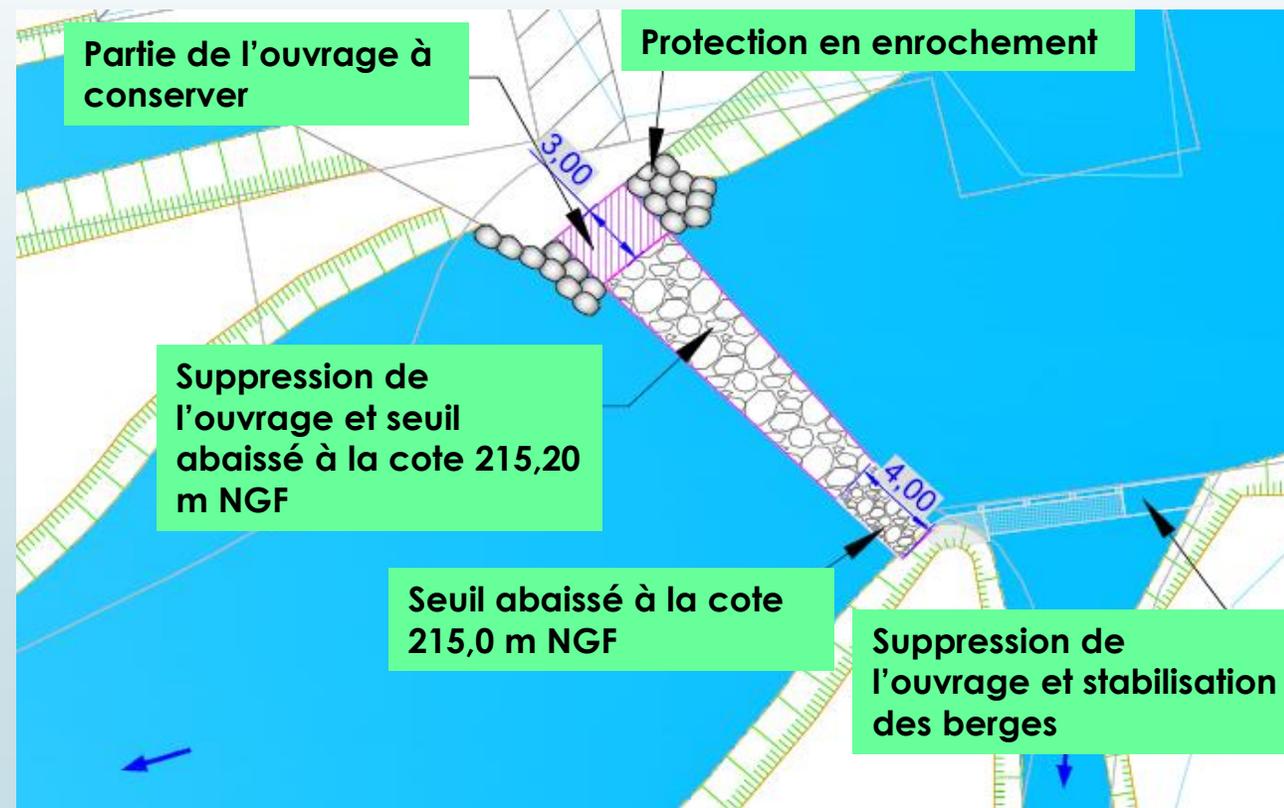
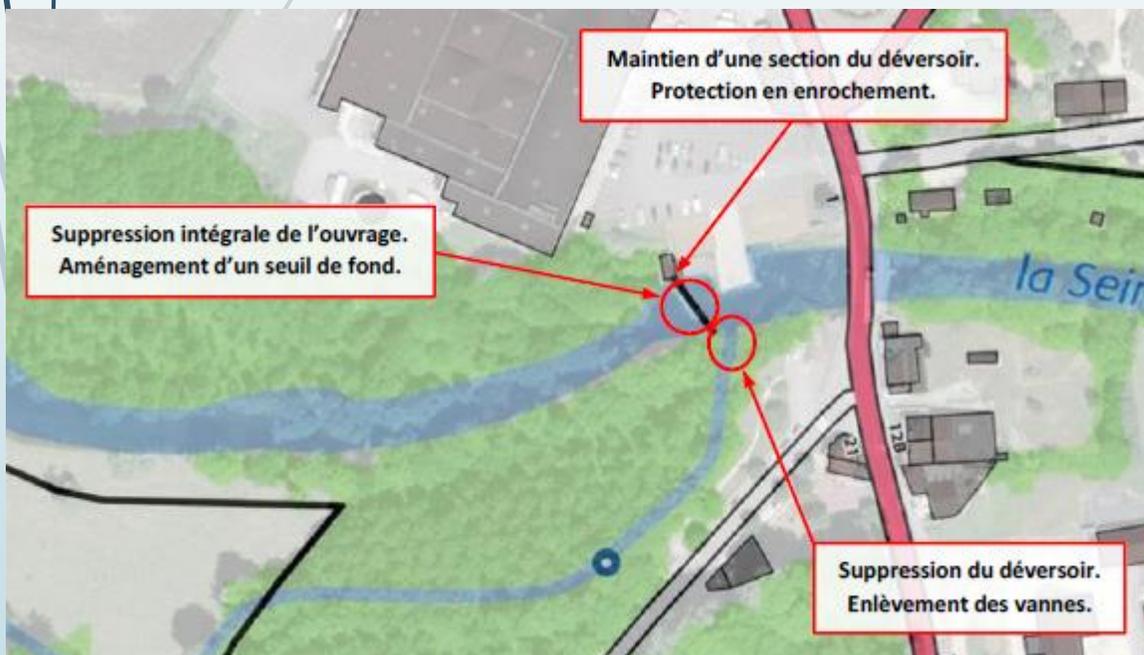
Action
emblématique
du CTEC !

Exemple : Travaux réalisés sur l'ouvrage Maître – Châtillon-sur-Seine

► TRAVAUX

- **Coûts** : 35 391 € TTC
- **MOA** : EPAGE Sequana
- **MOE** : SEGI

- **Entreprise** : S.A André BOUREAU
- **Financements** : 90% AESN
- **Réalisation** : Juillet 2020



Action
emblématique
du CTEC !

Exemple : Travaux réalisés sur l'ouvrage Maître – Châtillon-sur-Seine

► **POST-TRAVAUX**



Vue panoramique de l'aval du site



Bras RG



Bras principal



En RD



Chute résiduelle

Programmation 2021

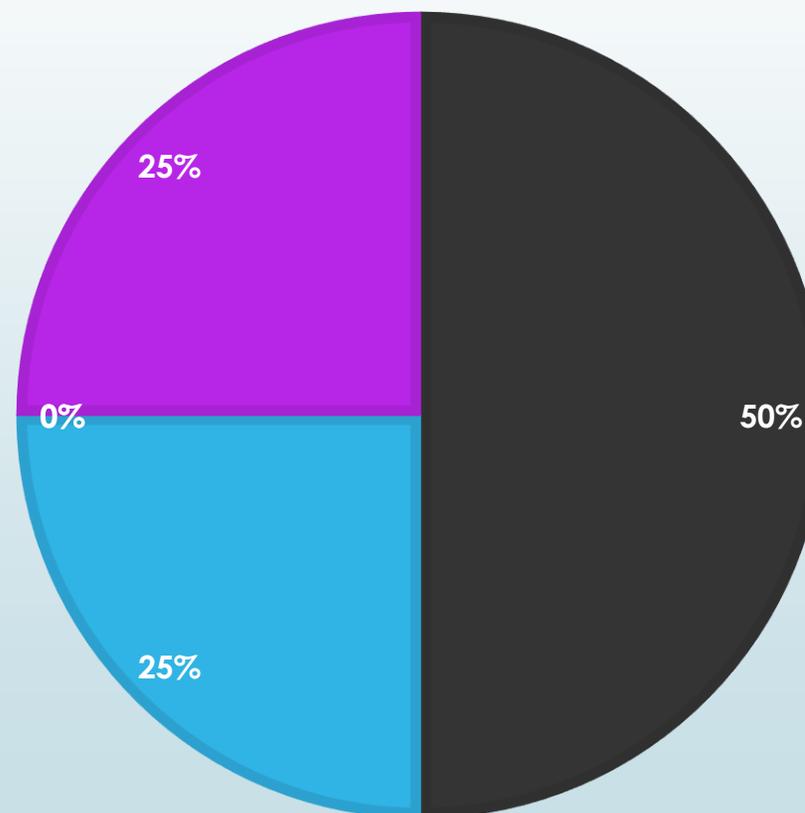
- Aménagement du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon (en attente discussions, travaux)
- **Effacement de l'ouvrage SIRI à Chatillon-sur-Seine** (dossiers réglementaires et travaux de maçonnerie)
- Aménagement du ruisseau de la Combe Laron (travaux)
- Effacement de l'ancienne Scierie de Poinson-les-Grancey (étude)
- Aménagement de l'ouvrage Parisot à Recey-sur-Ource (en attente)

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- **La petite continuité**
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 2 pour l'année 2020

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée



23 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !

Mise en œuvre

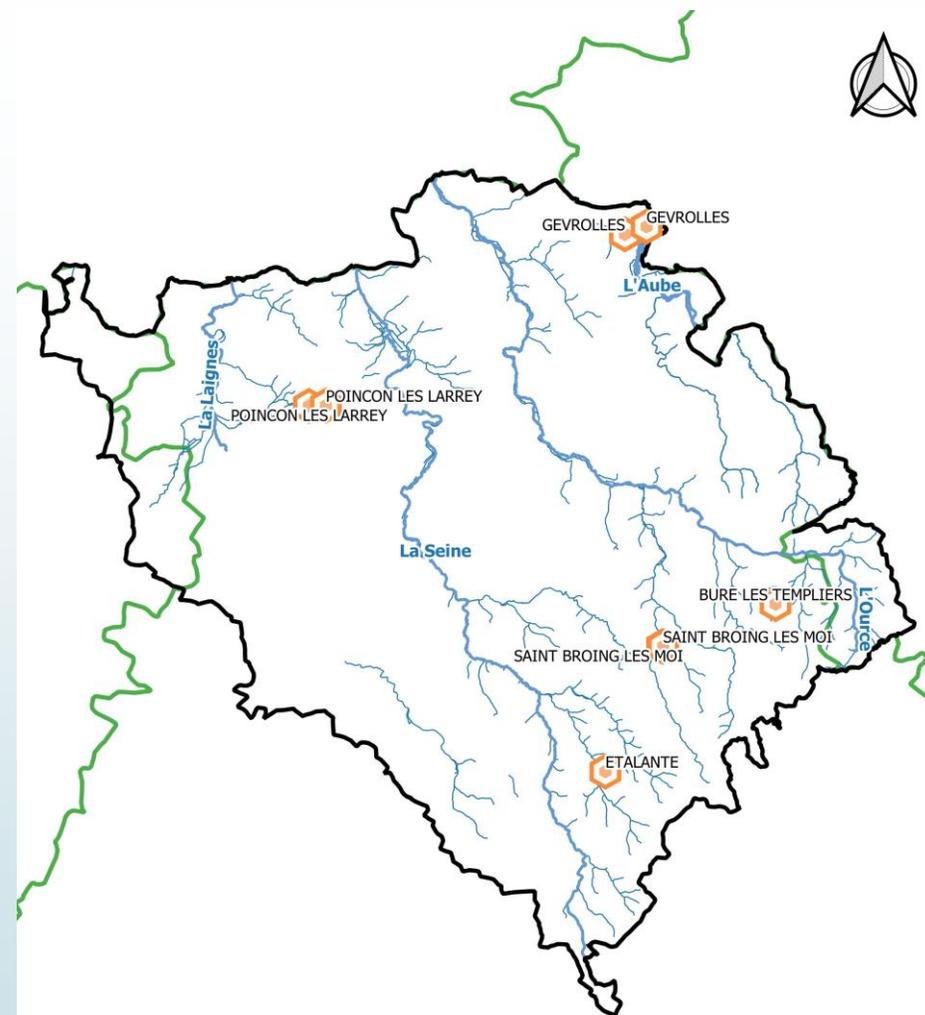
► Objectif : 5 actions en 2020

► Réalisé : 6 actions en 2020 (dont 2 qui étaient prévues en 2023 ou 2024)

→ 8 buses changées

→ 10 km de cours d'eau reconnectés

► Annulé : 2 actions (refus des propriétaires)



Localisation des actions de petite continuité réalisées en 2020 sur le périmètre du CTEC	Légende	0 5 10 km
	<ul style="list-style-type: none">Orange hexagone : Actions de petite continuité réalisées en 2020Noir rectangle : Périmètre CTEC 2020-2024Bleu épais : Rivières principalesBleu fin : Cours d'eauVert rectangle : Limites départementales	
		Sources : EPAGE Sequana, © IGN

Exemple : rétablissement de la petite continuité

- Evacuation des anciennes buses
- Calage des ponts cadre
- Remblais et réfection de la route ou du chemin



Gevrolles



Gevrolles



St Broing les Moines

Programmation 2021

- Fontaine du creuset à Nod-sur-Seine
- L'Arce à Bure-les-Templiers
- Vermenon à Villars-Santenoge
- L'Aubette à Gurgy-le-Château
- Ru des Ruants à Les Gouilles
- Ruisseau de Meursauge à Bellenod-sur-Seine



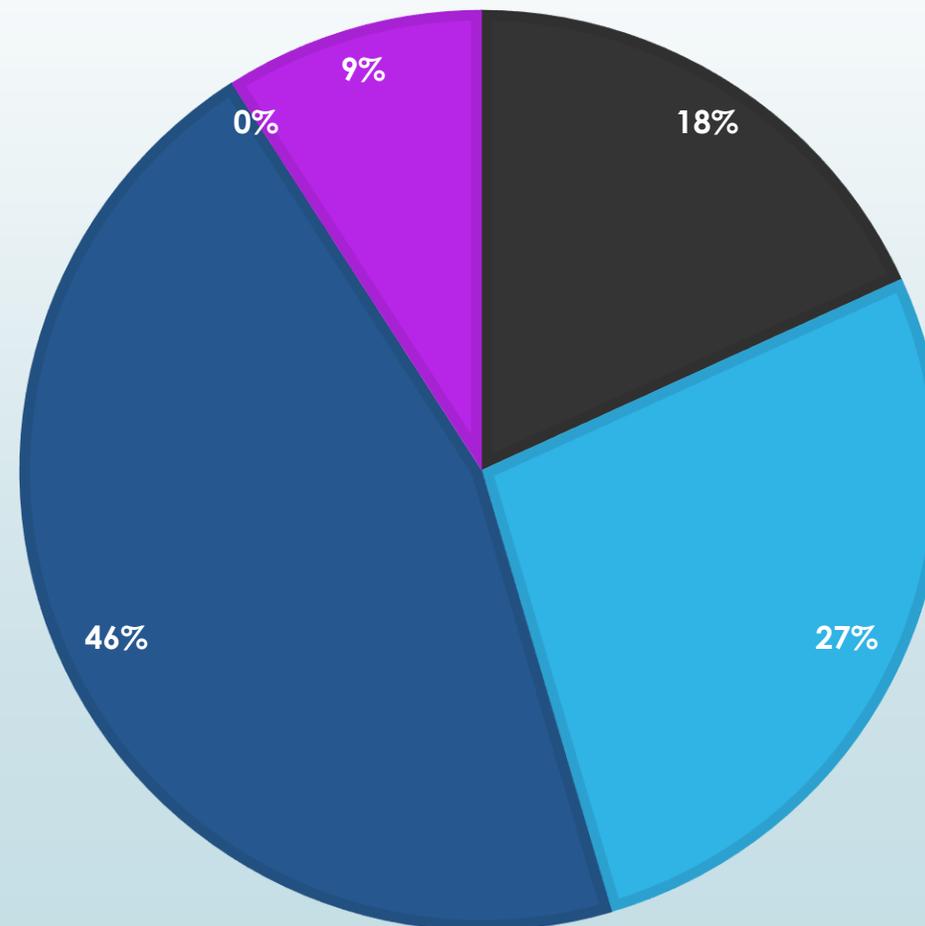
Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- **La restauration morphologique**
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 3 pour l'année 2020

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

5 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !



Mise en œuvre

► Objectif : 5 actions en 2020

- Résultat : 2 actions sont terminées , 3 en cours, 7 initiées et 1 annulée
- *Banquettes végétalisées (Laignes et Seine terminées)*
- *Découverte du ruisseau de Cosne (étude en cours)*
- *Restauration physique (protections de berges) de la Digeanne à Essarois, du Ru de Fontaine à Montigny (modélisation en cours)*
- *Reconnexion d'un ancien bras mort à Montigny (l'action a été initiée mais il y a un refus des propriétaires)*
- *Recharge granulométrique à Sainte-Colombe (en cours)*
- *Banquettes végétalisées Fontaine Creuset à Nod-sur-Seine (modélisation)*
- *Diagnostics potentialité fonctionnelle des cours d'eau (Val Depuis + la Seine de Quemigny-sur-Seine à Saint-Marc-sur-Seine)*

Création de banquettes végétalisées à Laignes

Etat initial

Surlargeur du lit mineur
Ecoulement uniforme
Colmatage des fonds
Habitats aquatiques faibles



Travaux

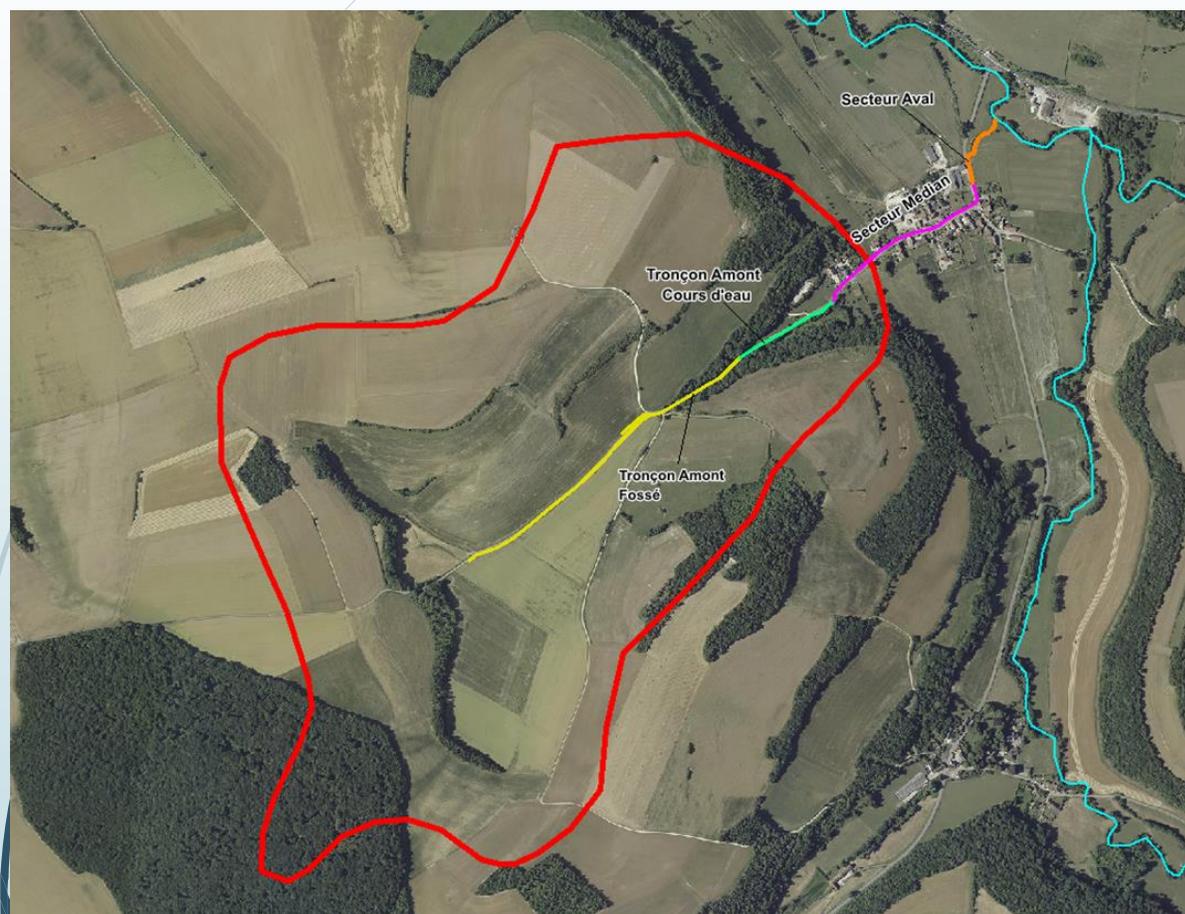
70 ml fascines d'hélophytes
98 ml de risbermes
végétalisées
Réutilisation des matériaux
de la rampe d'accès

Objectifs

Redimensionner le chenal
d'écoulement à l'étiage
Diversifier les écoulements et les
habitats
Limiter le colmatages des fonds



Exemple : Découverte du ruisseau de Cosne



- **Commune** : Quemigny-sur-Seine
- **BV** : 1,8 km²
- **Linéaire** : 1,0 km
- **Pente du BV** : forte (4,6 %)
- **Occupation du sol** : parcelles en cultures principalement, qq prairies et zones boisées sur les parties les plus pentées
- **Busage du ruisseau** : sur un linéaire important (500 ml) et avec un diamètre réduit (600 mm)
- **Traversée de la RD présentant un angle droit**
=> frein hydraulique
- **Orage de mars 2018**
 - **Érosion / ruissellement** des terres agricoles
 - **Incision du lit**
 - **Inondation**
 - Importants dégâts de biens collectifs et privés



Exemple : Découverte du ruisseau de Cosne

➤ Aménagements projetés :

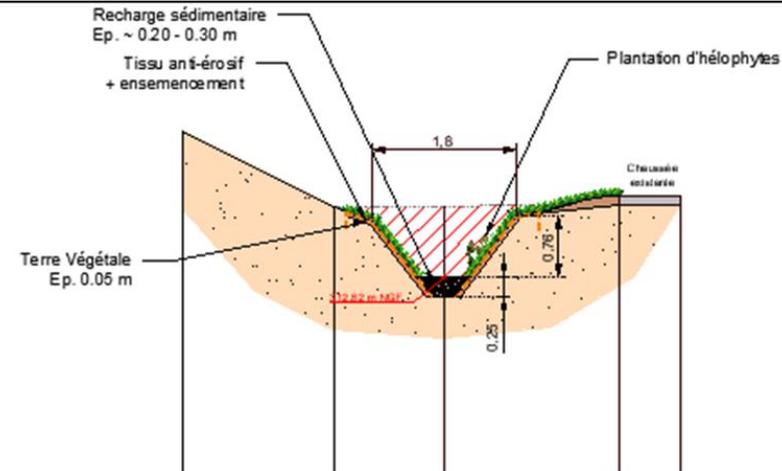
- **Restauration du ruisseau** sur le tronçon amont et aval (reprise/renforcement des berges, recharge sédimentaire)
- **Remplacement des OH sous dimensionnés**
- **Réouverture du ruisseau** dans le hameau
- **Aménagement d'ouvrages franchissables** pour conserver les accès (habitations, rues, cultures, prairies...)
- **Prise en compte des réseaux** AEP, télécommunications, aériens et des **fontaines**



Exemple : Découverte du ruisseau de Cosne

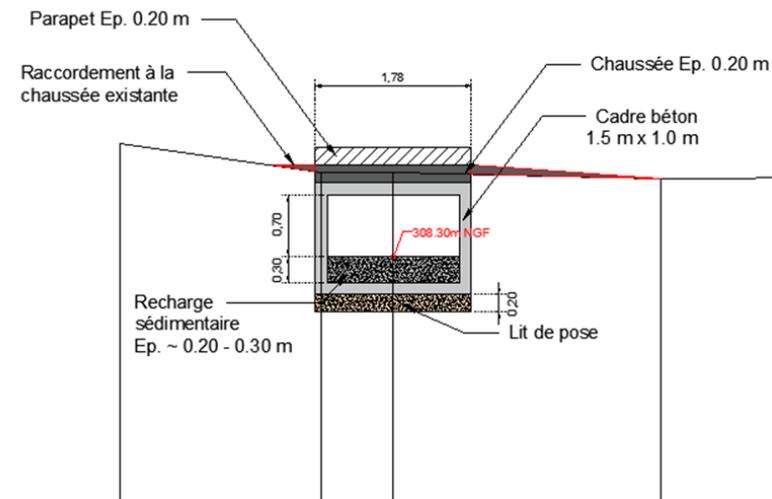
Pt 4

Echelle des longueurs : 1/80
Echelle des altitudes : 1/80



Pt 5

Echelle des longueurs : 1/80
Echelle des altitudes : 1/80



Exemple : Découverte du ruisseau de Cosne

Organisme	Montant de la contribution attendue	%
Maîtres d'ouvrage : EPAGE Sequana Commune CD21	121 117 € TTC 93 354 € TTC (<i>partie cours d'eau</i>) 16 965 € TTC (<i>partie fossé + fontaines</i>) 10 800 € TTC (<i>partie RD</i>)	20 %
Agence de l'Eau Seine Normandie	343 631 € TTC	57 %
Conseil Départemental de Côte d'Or	50 000 € TTC	8 %
Région Bourgogne Franche-Comté	90 838 € TTC	15 %
TOTAL	605 586 € TTC	100 %

Programmation 2021

- Découverte du ruisseau de Cosne (préparation des travaux)
- Restauration physique (protection des berges) de la Digeanne à Essarois
- Restauration physique du Grand Fossé à Poinçon-les-Larrey (hors contrat)
- Remise en fond de talweg Combe Laron à Villars-Santenoge (travaux)
- Recharge granulométrique et mise en défens de la Petite Laigne à Fontaines-en-Duesmois
- Banquettes végétalisées Fontaine Creuset à Nod-sur-Seine (travaux)
- Diagnostics potentialité fonctionnelle des cours d'eau (Bassin de la Seine)

Bilan annuel du CTEC par enjeux

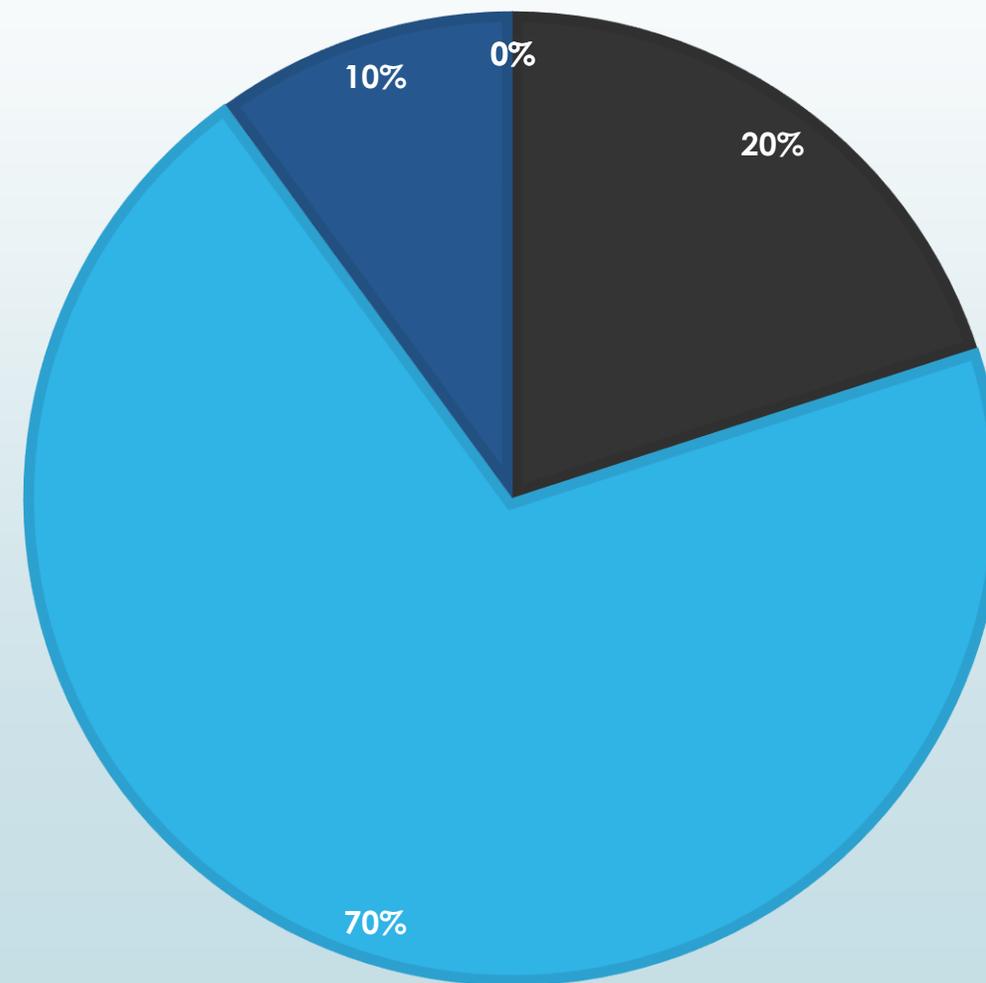
- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique

La protection de la biodiversité des zones humides

- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 4 pour l'année 2020

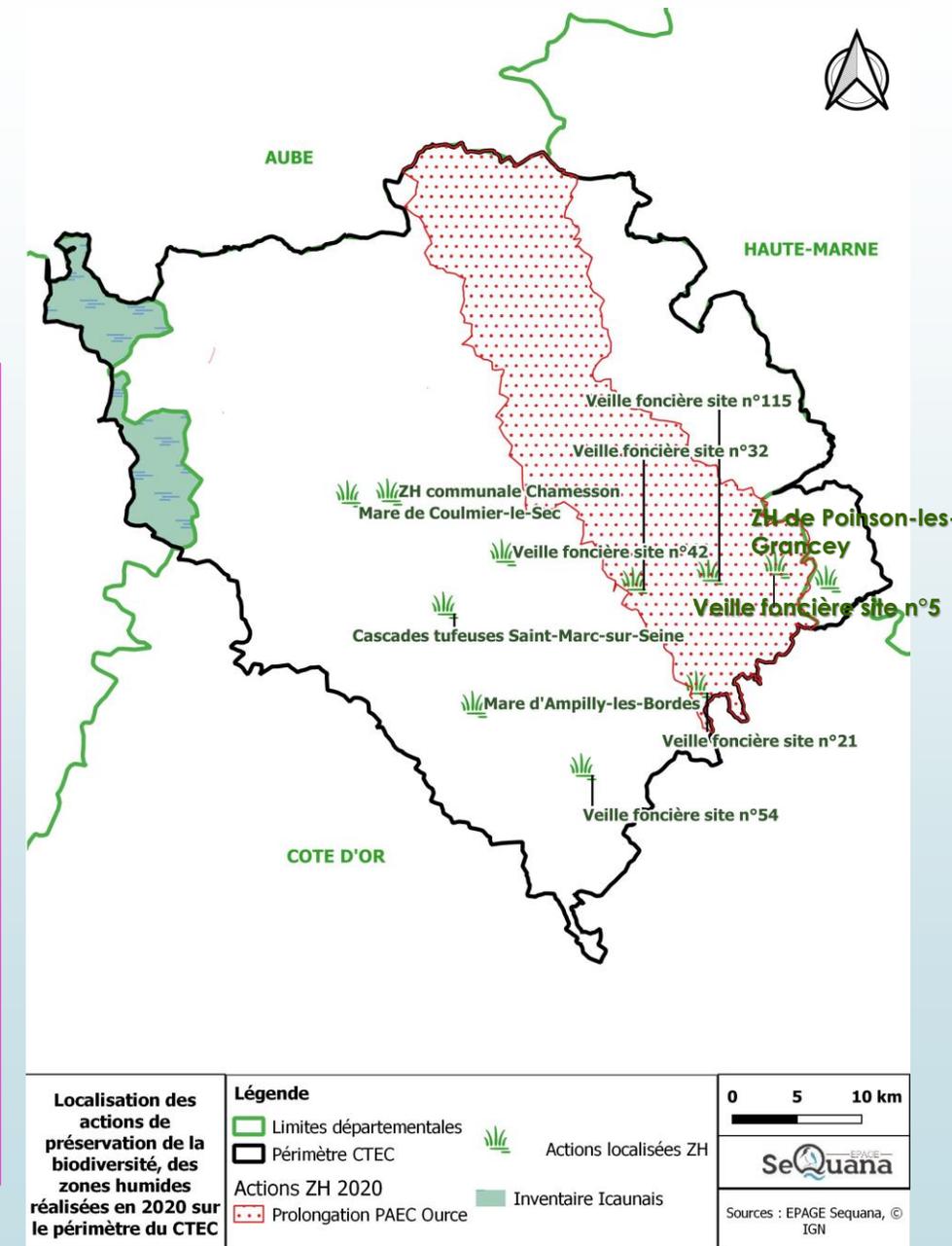
■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée



2 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !

Mise en œuvre

- Objectif : lancement de 8 actions en 2020
- Résultat : 2 actions sont terminées , 9 en cours et 1 initiée (dont 1 hors contrat)
- ➔ *Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables du périmètre Icaunais (terminé)*
- ➔ *Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables du périmètre Haut-Marnais + complément d'inventaire des têtes de bassin en Côte d'Or (en cours)*
- ➔ *Bilan des MAEC zones humides (en cours, mise en œuvre dès 2021)*
- ➔ *Rédaction d'un plan de gestion de la Cascade tufeuse à Saint-Marc-sur-Seine (terminé)*
- ➔ *Travaux de restauration, préservation de la zone humide de Chamesson (PdG rédigé)*
- ➔ *Veille foncière (en cours, action prévue pour 5 ans)*
- ➔ *Plans AgroEnvironnementaux et Climatiques (en cours)*
- ➔ *Restauration de mares (études en cours, hors contrat)*





Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES DE LA PARTIE ICAUNAISE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT SEQUANA 2020

COPIL CTEC Sequana, 28/01/2021



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



eau
seine
NORMANDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

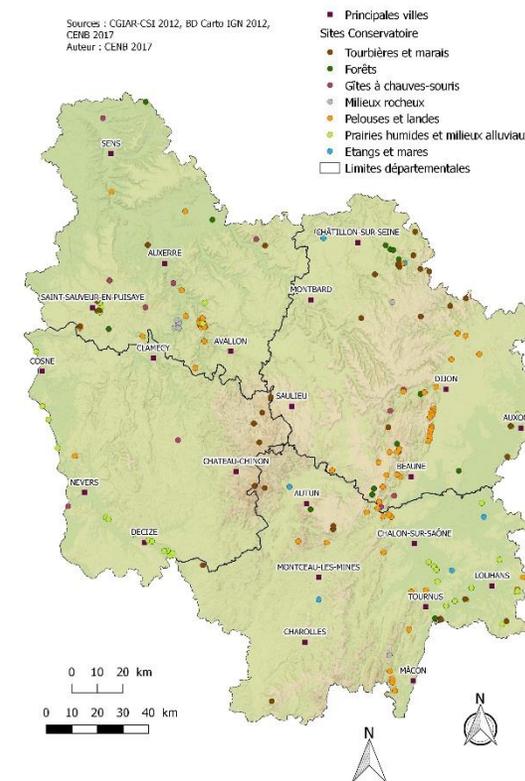
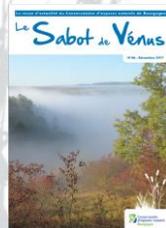
Connaître

Protéger

Gérer

Valoriser

- Association Loi 1901 créée en 1986
- Gestion des sites Conservatoire : maîtrise foncière et d'usage, études, travaux, suivis
- 190 sites sur 6082 hectares, dont 3 Réserves Naturelles Nationales et 1 Régionale
- Mise en œuvre de programmes de préservation de milieux naturels et d'espèces
- Sensibilisation et éducation à l'environnement



Contexte de l'étude d'inventaire des milieux humides

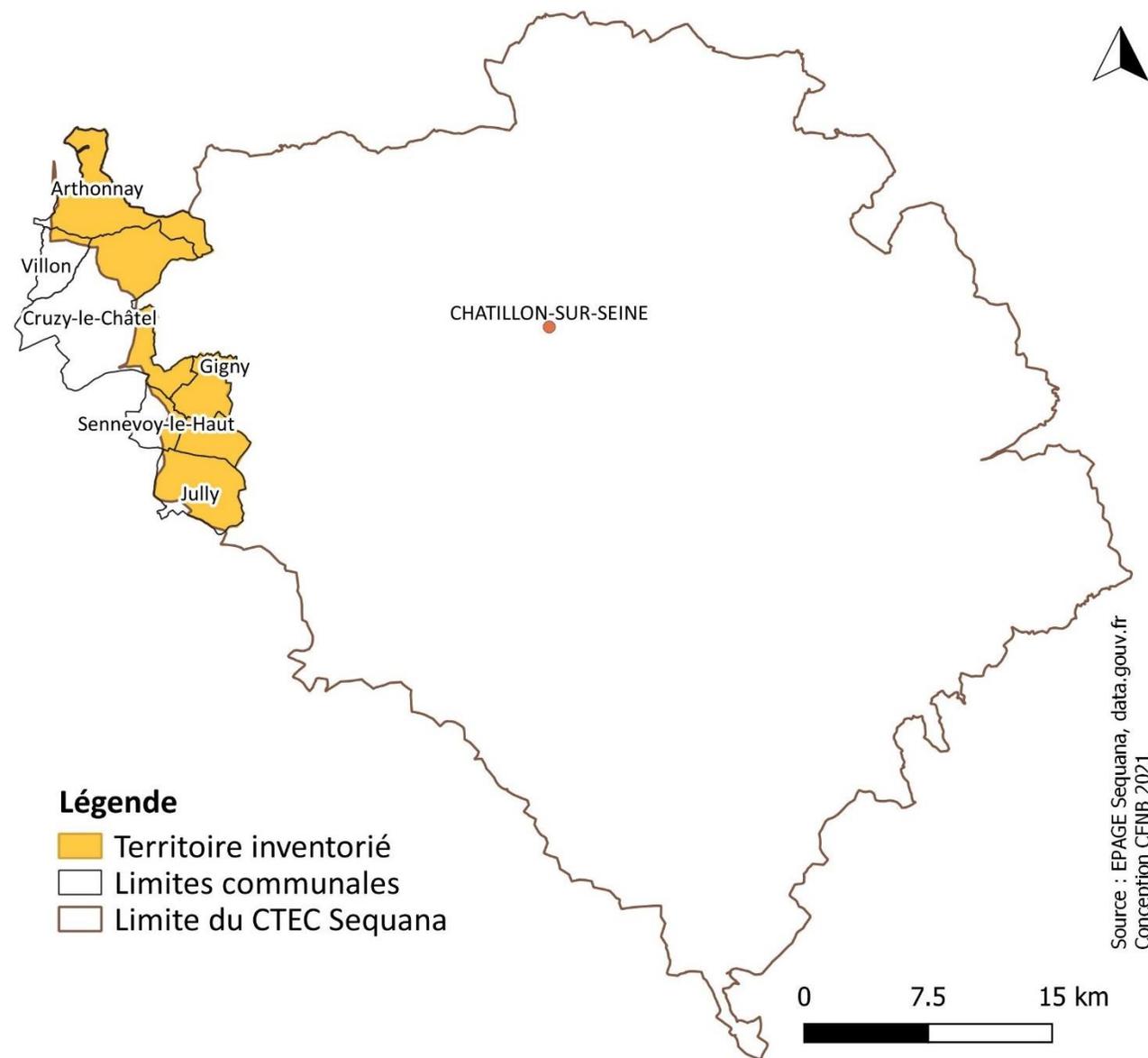
- Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : inventaire partiel des milieux humides de 2008 à 2011 sur la partie Côte-d'Or du Contrat Sequana
- Fiche action 4.2 du CTEC Sequana 2020-2024 : inventaire et hiérarchisation des sites naturels humides remarquables du périmètre icaunais
 - > Action portée par le CENB, réalisée en 2020



Méthode

- 23 milieux humides prospectés (80 ha)
-> vérification du caractère humide grâce à la végétation et / ou à l'étude du sol

Communes	Inventaire
Arthonnay	Pour partie
Cruzy-le-Châtel	Pour partie
Gigny	Totalité
Jully	Pour partie
Sennevoy-le-Bas	Totalité
Sennevoy-le-Haut	Pour partie
Villon	Pour partie

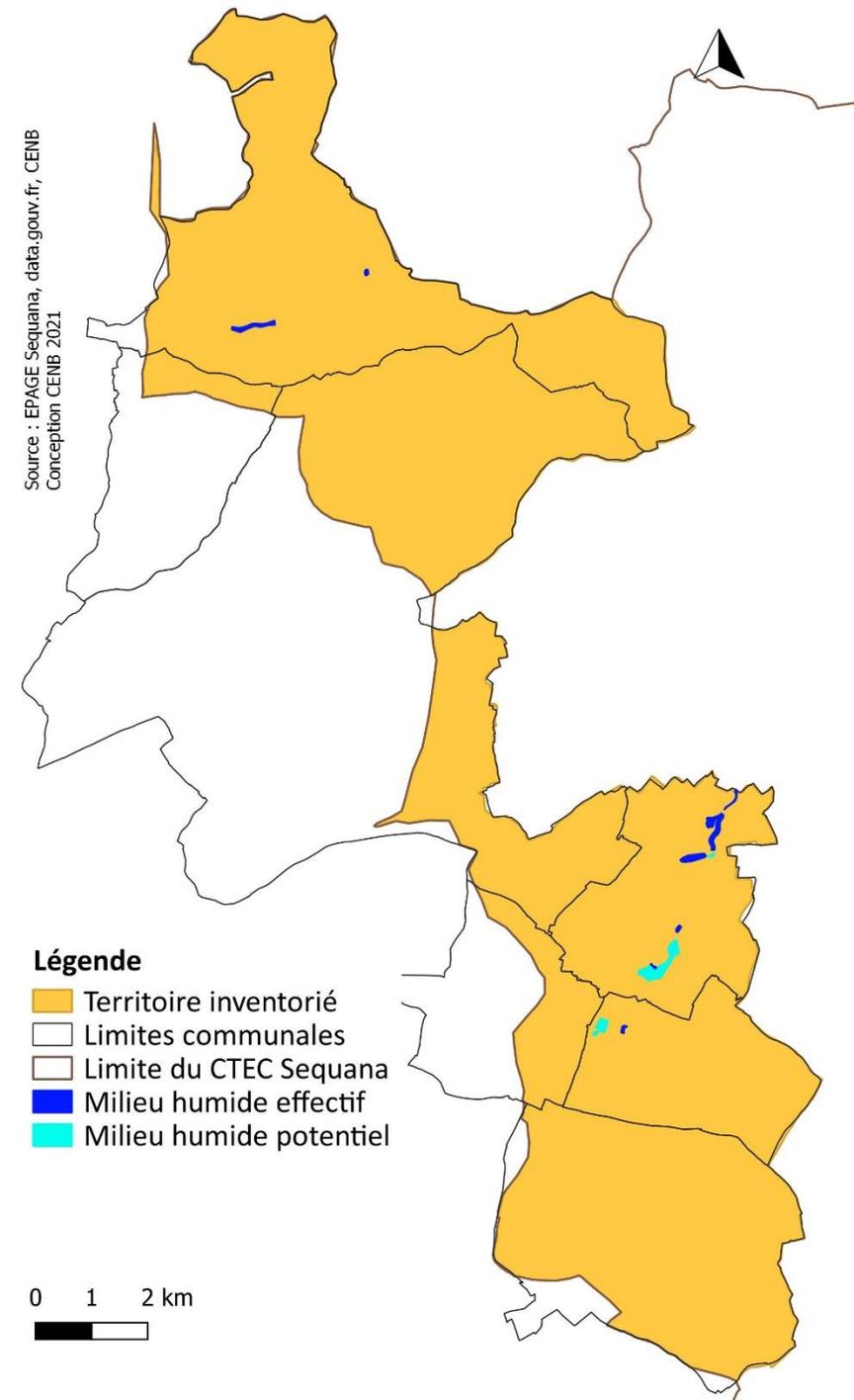


Résultats

Communes	Nombre de milieux humides effectifs	Surface de milieux humides effectifs + potentiels (ha)
Arthonnay	2	5,06
Cruzy-le-Châtel	0	0
Gigny	8	27,45
Jully	0	0
Sennevoy-le-Bas	3	4,40
Sennevoy-le-Haut	0	0
Villon	0	0
TOTAL	13	36,91 ha

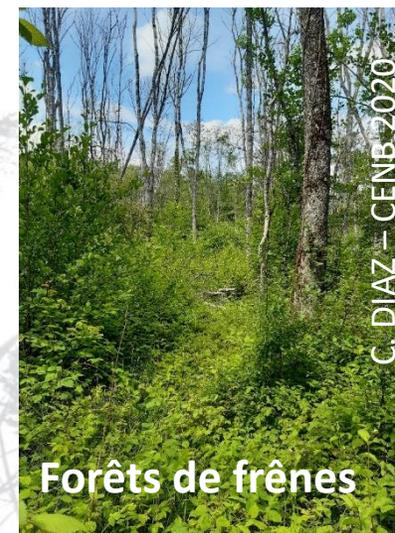
➤ Peu de milieux humides en raison du caractère calcaire du sous-sol -> moins favorable et propice à l'installation de milieux humides que l'Est du territoire du CTEC

Source : EPAGE Sequana, data.gouv.fr, CENB
Conception CENB 2021



Résultats

- Contexte de plateaux calcaires cultivés en céréales et d'une vallée peu humide (ru de Pouillin)
- Milieux naturels observés : prairies de pâture, bordure de cours d'eau et forêts
- Inventaire ayant permis d'acquérir de la connaissance sur un territoire vierge de données sur les milieux humides
- Données qui pourront servir dans le cadre du projet EADC pour la partie agricole



Merci pour votre attention

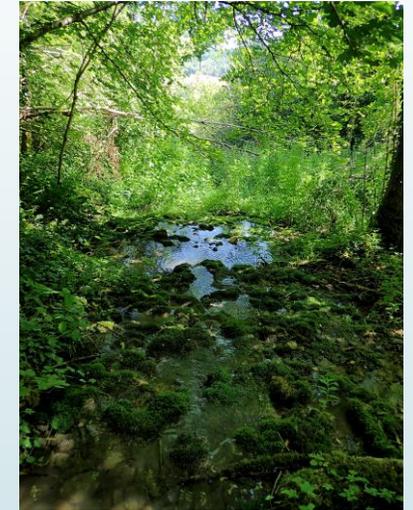


Contact :

Cécile DIAZ, chargée de projets Milieux humides
cecile.diaz@cen-bourgogne.fr
06. 23. 80. 61. 39

Programmation 2021

- Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables du périmètre Haut-Marnais + complément d'inventaire des têtes de bassin en Côte d'Or (mise en œuvre en 2021)
- Bilan des MAEC zones humides (vallée de l'Ource)
- Travaux de restauration, préservation de la zone humide de Chamesson (travaux)
- Veille foncière
- Définition du périmètre ENS des cascades tufeuses de Saint-Marc-sur-Seine + dossiers réglementaires
- Plans AgroEnvironnementaux et Climatiques (prolongation de la vallée de l'Ource)
- Travaux de restauration de la zone humide de Poinson-les-Grancey
- Restauration de mares (travaux)



Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides

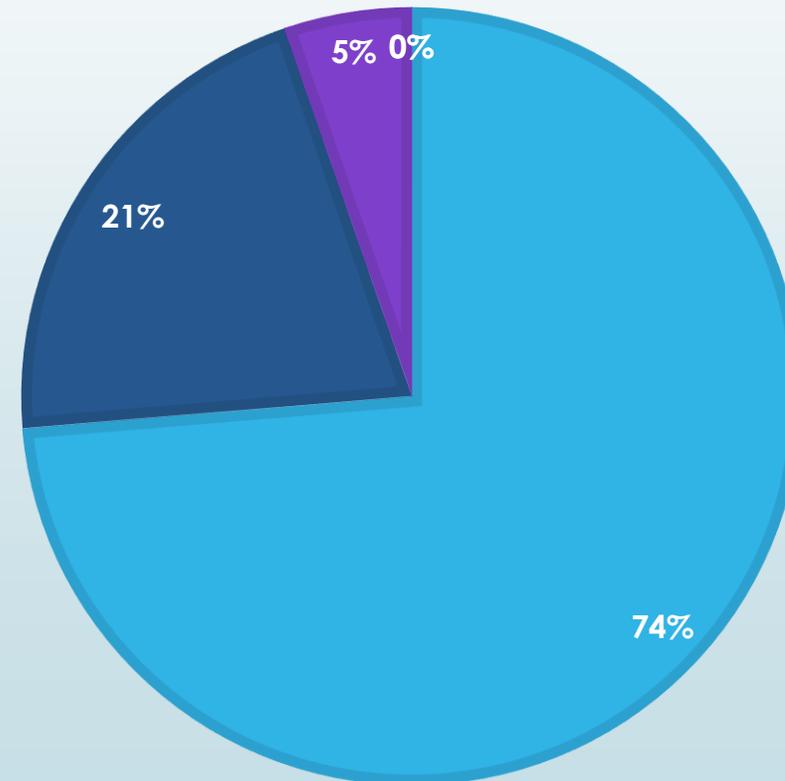
La préservation de la ressource en eau potable

- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 5 pour l'année 2020

12 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

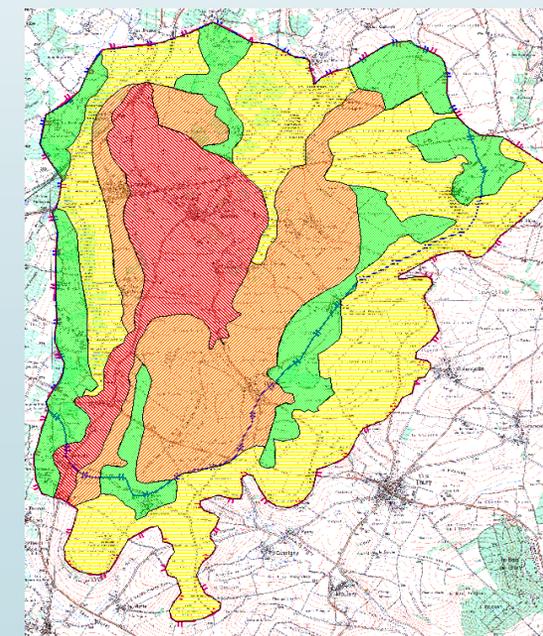


➔ Etude BAC : étape par étape...

Volet
hydrogéologique

Volet
agronomique

Phase	Intitulé	Objectif	Financement
Phase 1	Etude hydrogéologique	Délimitation du bassin d'alimentation du captage Vulnérabilité du milieu	80% - Agence de l'Eau SN
Phase 2	Diagnostic des pressions du territoire (activités agricoles et non agricoles)	Identification des risques et des pressions	80% - Agence de l'Eau SN
Phase 3	Elaboration d'un programme d'actions	Concertation pour proposer un programme d'actions adapté et hiérarchisé	80% - Agence de l'Eau SN
Phase 4	Mise en place du programme d'actions	Accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratiques afin de rétablir la qualité de l'eau	100 % Animation CAAPRE (21) - AESN, SESAM, EPAGE Sequana, CA21

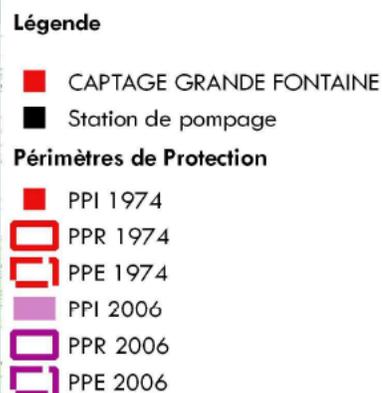
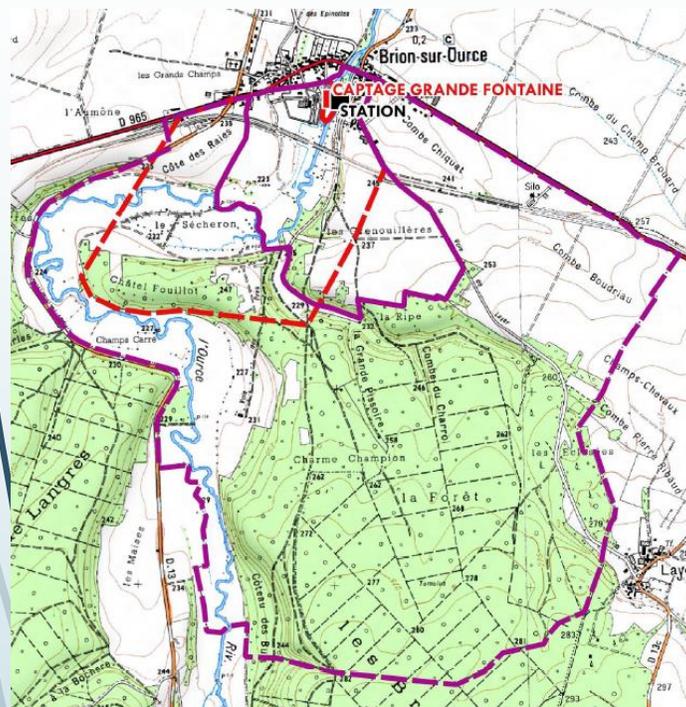


Mise en œuvre

► Objectif : lancement de 11 actions en 2020

- Réalisé : 19 actions lancées en 2020 (*dont 4 initiées et 1 à initier*) + 1 action en cours hors contrat
- 6 phases 1 d'étude BAC de terminées
- 12 phases 1 + 2 phases 4 d'étude BAC en cours

Exemple : Etude BAC du SIAEP de Brion-sur-Ource



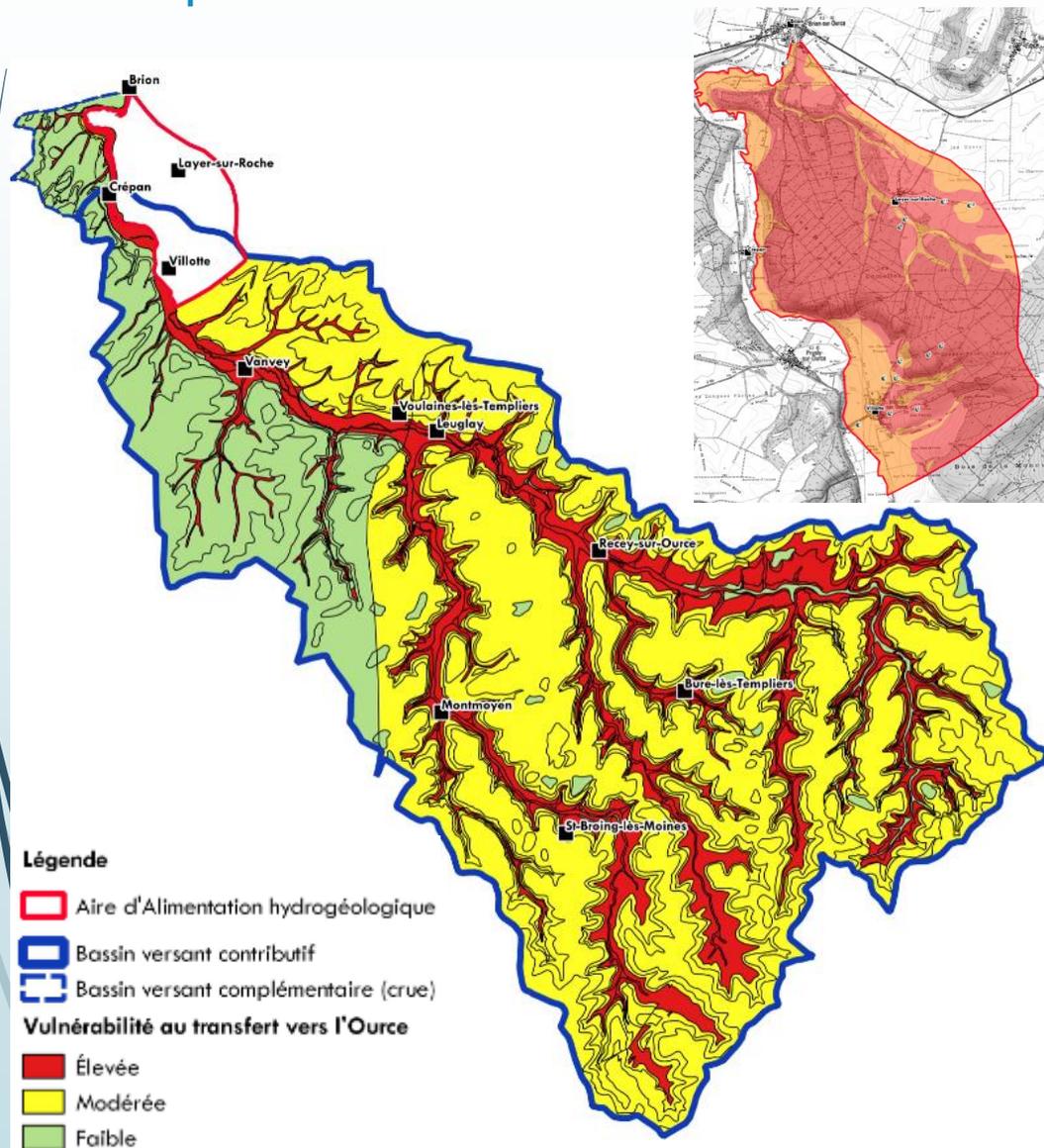
Source : Phréasol

Captage	Puits de la Grande Fontaine – Brion-sur-Ource
Alimentation	SIAEP Brion-sur-Ource : 11 communes / env. 1600 habitants/ Production d'eau : 655 m3/j – 230 000 m3/an en moy => Ressource stratégique
DUP	30/09/1974 : Arrêté DUP 2006 : Révision des PPC (qui sont restreints) : nouvel avis hydrogéologique non confirmé par AP car contesté par la commune (mesures trop contraignantes) => Démarche DUP à relancer
Qualité de l'eau	Nitrates : Concentration modérée à moyenne (c= 10-30 mg/l) Pesticides : Réguliers : Dimétachlore CGA et métazachlore ESA (<0,1 µg/l) Ponctuels : Mol. Mère et Métabolites d'atrazine, bentazone, chlortoluron (rarement > 0,1 µg/l) => Contamination faible mais qualité à maintenir
Objectifs du SIAEP	Lancer une étude hydrogéologique (Etude BAC – Phase 1) pour : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'Aire d'Alimentation du Captage - Définir la vulnérabilité du milieu - Identifier des zones de protection Réviser la procédure DUP But : définir des PPC et des prescriptions adaptés
Démarche	2018 : Lancement étude BAC – Phase 1 + procédure DUP (révision) MOA : SIAEP Brion-sur-Ource Financeur : AESN – 80 % d'aides Attribution du marché : PHREASOL (mandataire) COFIL de l'étude : MOA, EPAGE Sequana, AESN, CD21, ARS21, CAAPRE

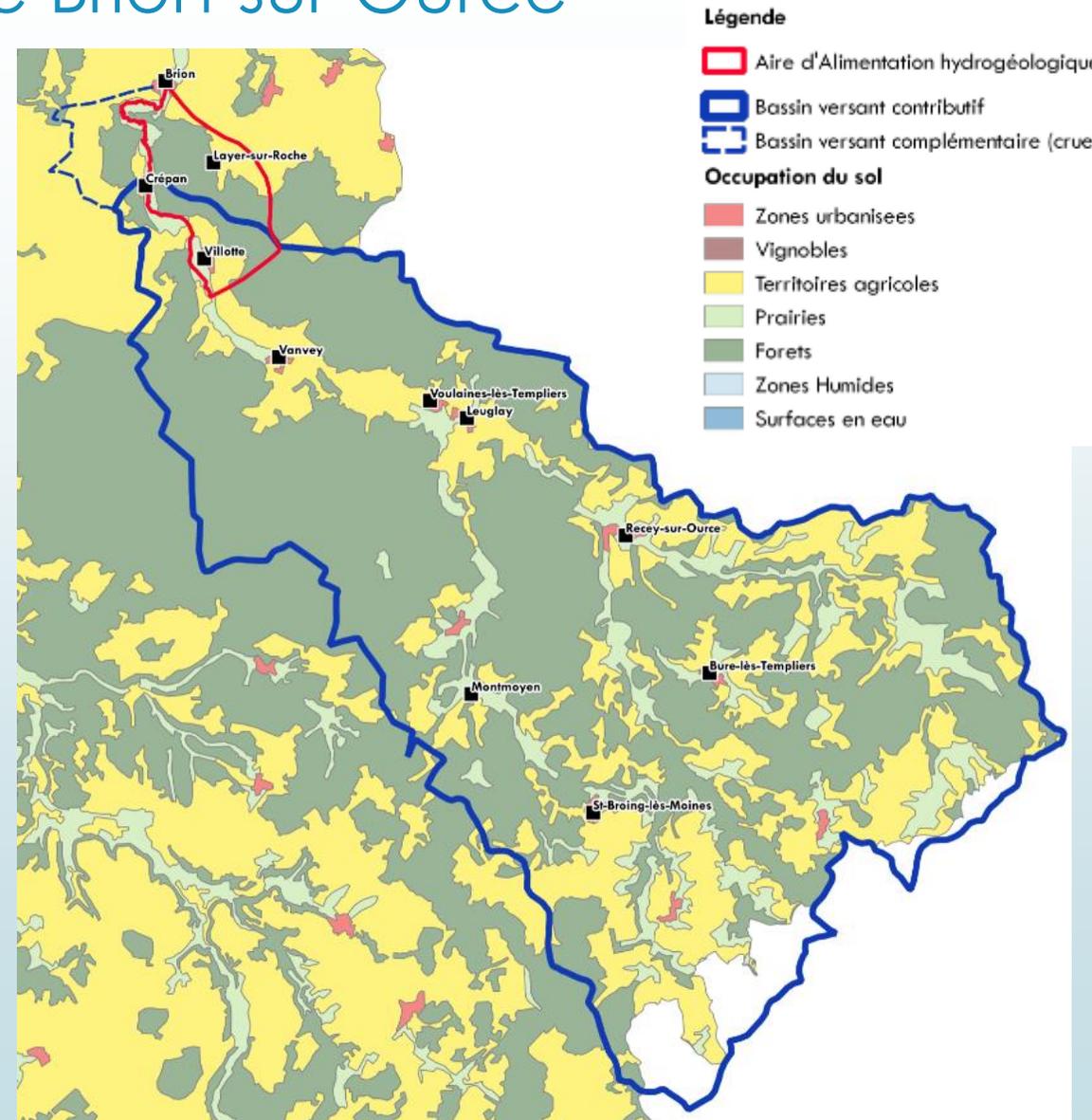
Exemple : Etude BAC du SIAEP de Brion-sur-Ource

Investigations menées	Résultats
Evaluation de la productivité de la ressource : ➤ suivi vidange du 15/11/2018 et suivi niveau/débit	Productivité minimale du captage = 200 à 250 m3/h (dans les conditions d'exploitation actuelles – vannes de la retenue d'eau fermées)
Analyse de la qualité de la ressource : ➤ Analyses ARS + Suivi renforcé nitrates/pesticides – 6 prélèvements	Contamination faible. Atteste du comportement karstique de la ressource : pics ponctuels de turbidité, variations saisonnières (conductivité, nitrates), transfert rapide (présence d'ammonium)
Connaissance de l' organisation des écoulements : ➤ Anciens traçages ➤ Traçages courtes distances – mars 2020 ➤ Traçages longues distances – mai 2020	RG : Ource forme une barrière hydraulique => PAS de relation hydraulique entre le bourg et les écoulements hydrauliques donc pas de risque de contamination du captage par les ANC RD : écoulements souterrains rejoignent l'Ource
Evaluation de la participation des pertes de l'Ource au débit du captage : ➤ traçages quantitatif - sept. 2019	Alimentation binaire du captage : - 60 à 80% par les pertes de l'Ource - 20 à 40% par les apports souterrains de versants (AAC)
Délimitation de l' aire d'alimentation hydrogéologique et du bassin contributif du captage	AAC = bassin versant hydrogéologique : 20 à 50 km² (en crue) dvp en RD de l'Ource Bassin versant contributif : 400 km² - confondu avec l'ensemble du bassin versant de la rivière Ource (de la source jusqu'à Crépan)
Etude de la vulnérabilité du milieu et identification des zones à risques	Au niveau de l'AAC : vulnérabilité très élevée (majoritairement) à faible Au niveau du BV de l'Ource : plateaux = vulnérabilité modérée / combes, fonds de vallées = vulnérabilité élevée Secteurs les + sensibles = zones de cultures, villages (rupture de cuves à fioul, incendies...)
Evaluation des vitesse de transfert	Varient selon le régime hydrologique et le point de perte (de Voulaines à Crépan) En hautes eaux : 1 jour min / 6 jours max En basses eaux : 6 jours min / >= 30 jours max

Exemple : Etude BAC du SIAEP de Brion-sur-Ource



Vulnérabilité – source : Phréasol



Occupation du sol – source : Phréasol

Exemple : Etude BAC du SIAEP de Brion-sur-Ource

► Perspectives proposées au SIAEP :

- **Maintien de l'existant** : couvert forestier, prairies.
- **Eviter** travaux de recalibrage ou autres **dégradations du cours d'eau** de l'Ource.
- Réalisation d'une **réunion publique** pour informer/sensibiliser les acteurs du territoire et service de secours de l'étendue de l'aire d'alimentation du captage et de la vulnérabilité du milieu
- Réalisation d'un **diagnostic non agricole** pour identifier tous les risques non agricoles
- Réalisation d'une **animation agricole** avec la CAAPRE axée sur de l'information / sensibilisation
- Etablissement d'un **plan d'alerte** en cas d'incident/accident pouvant altérer la qualité de l'eau au captage

Programmation 2021

- Poursuite des études BAC en cours (phase 1)

- Lancement de nouvelles études :
 - Chamesson : Phase 1
 - Minot : Phase 2
 - Bure-les-Templiers : Phase 1
 - SIAEP de Combe Noire : Phase 1
 - Marcenay : Phases 2 et 3
 - SIAEP de Brion-sur-Ource : Phase 4

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable

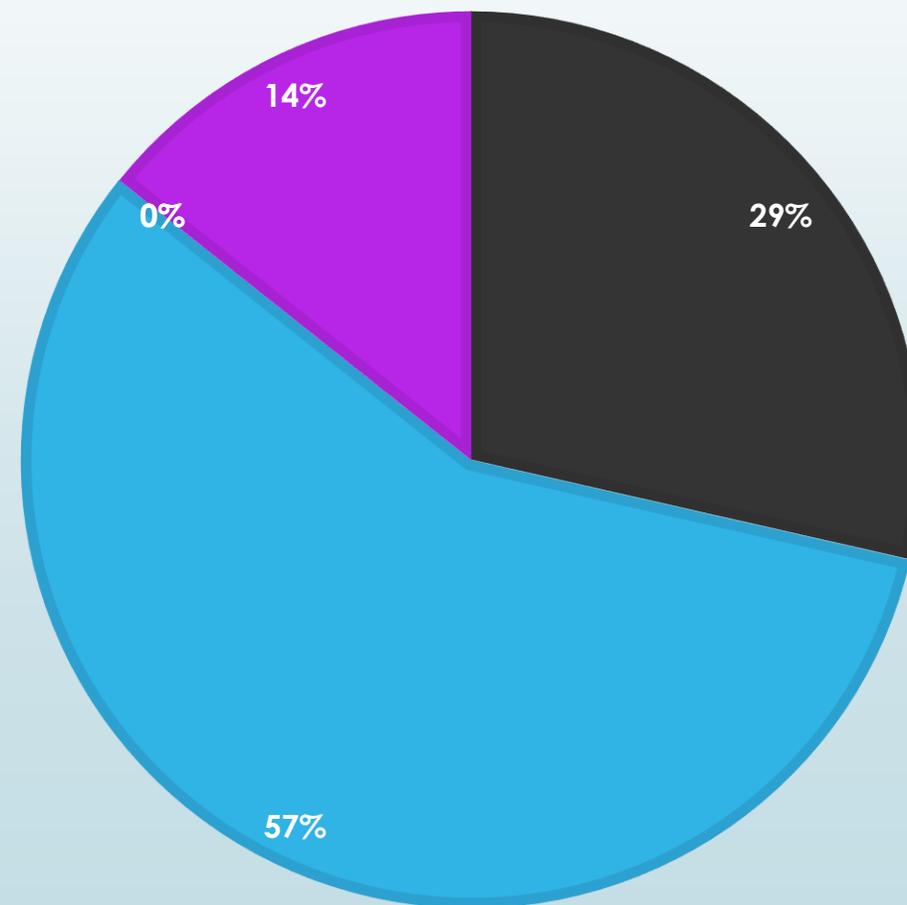
La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques

- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 6 pour l'année 2020

29 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

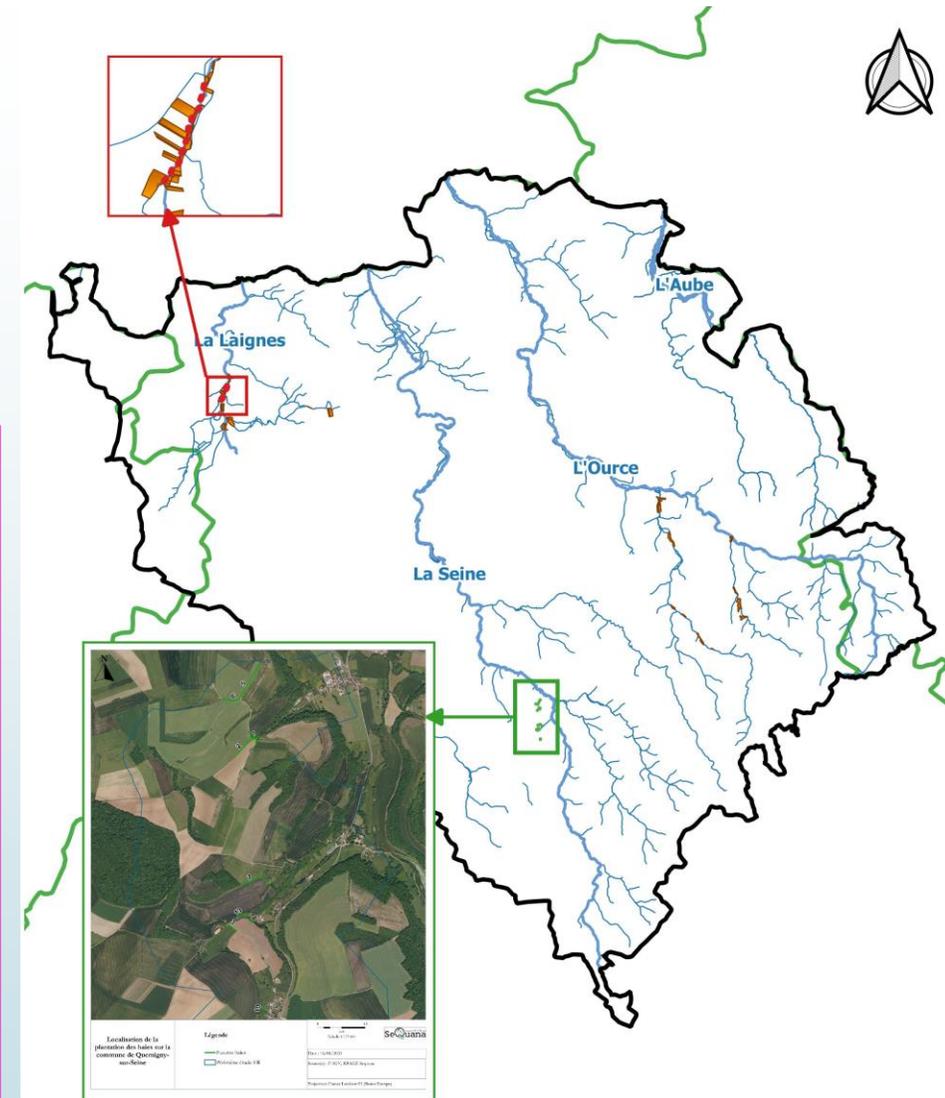


Mise en œuvre

➤ Objectif : 7 actions à engager en 2020

➤ Réalisé : 7 actions engagées (dont 1 annulée, dont 1 hors contrat)

- ➔ Mise en défens de la Laignes à Channay et de l'Ource à Riel-les-Eaux (terminé)
- ➔ Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve (en cours, communes concernées en 2020 : Laignes, Griselles, Channay, Poinçon-les-Larrey, Larrey, Saint-Broing-les-Moines, Essarois, Montmoyen, Voulaïnes-les-Templiers; Recey-sur-Ource, Montliot et Courcelles, Vix, Pothières, Charrey-sur-Seine, Noiron-sur-Seine, Gomméville et Vannaire)
- ➔ Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (étude en cours)
- ➔ Etude globale érosion ruissellement (en cours)
- ➔ Travaux d'hydraulique douce à Quemigny-sur-Seine (terminé)
- ➔ Travaux d'hydraulique douce sur la commune d'Essarois (en cours, hors contrat)
- ➔ Projet d'hydraulique douce à Etalante (étude en cours)



<p>Localisation des actions de diminution des pollutions diffuses réalisées en 2020 sur le périmètre du CTEC</p>	<p>— Plantation de haies anti-érosion</p> <p>••• Mise en défens</p> <p>■ Entretien de végétation</p> <p>□ Limites départementales</p>	<p>□ Périmètre CTEC</p> <p>— Rivières principales</p> <p>— Cours d'eau</p>	<p>0 5 10 km</p> <p>SeQuana</p> <p>Sources : EPAGE Sequana, © IGN</p>
	<p>Légende</p>		

Exemple : action EADC

Action emblématique du CTEC !

Eau et agriculture durables du Châtillonnais



► Etude menées par:



► Avec le soutien financier de:



Eau et Agriculture Durables

- **Un projet inscrit dans une stratégie territoriale de préservation des ressources en eau**
- **Un projet multipartenarial innovant**
- **4 objectifs :**
 - Prévention des inondations et des étiages sévères
 - Préservation de la qualité de la ressource en eau
 - Préservation de la biodiversité
 - Soutien des filières agricoles
- Des outils opérationnels : paiement des services environnementaux et développement de filière
- Des acteurs en place et des actions existantes

Historique de la démarche

► 2018 émergence du projet

- Présentation individuelle de l'idée de projet aux partenaires et recherche de financements
- Création d'un groupe de réflexion
- Co-construction d'un cahier des charges pour l'étude de faisabilité

► 2019 démarrage de l'étude de faisabilité

- Ingénierie financière et administrative → 2 phases : faisabilité et préfiguration
- Démarrage de l'étude (juillet)

► 2020 décision de la poursuite du projet vers la préfiguration

- Fin de la tranche ferme en novembre
- Lancement de la tranche conditionnelle au 1^{er} trimestre 2021



Eau et Agriculture Durables du Chatillonnais



Un projet original en 3 phases :

- 
- Création d'un système de rémunération des services environnementaux
 - Soutien des filières et amorçage d'une économie circulaire
 - Création d'un mode de gouvernance dédié et transversal
- 

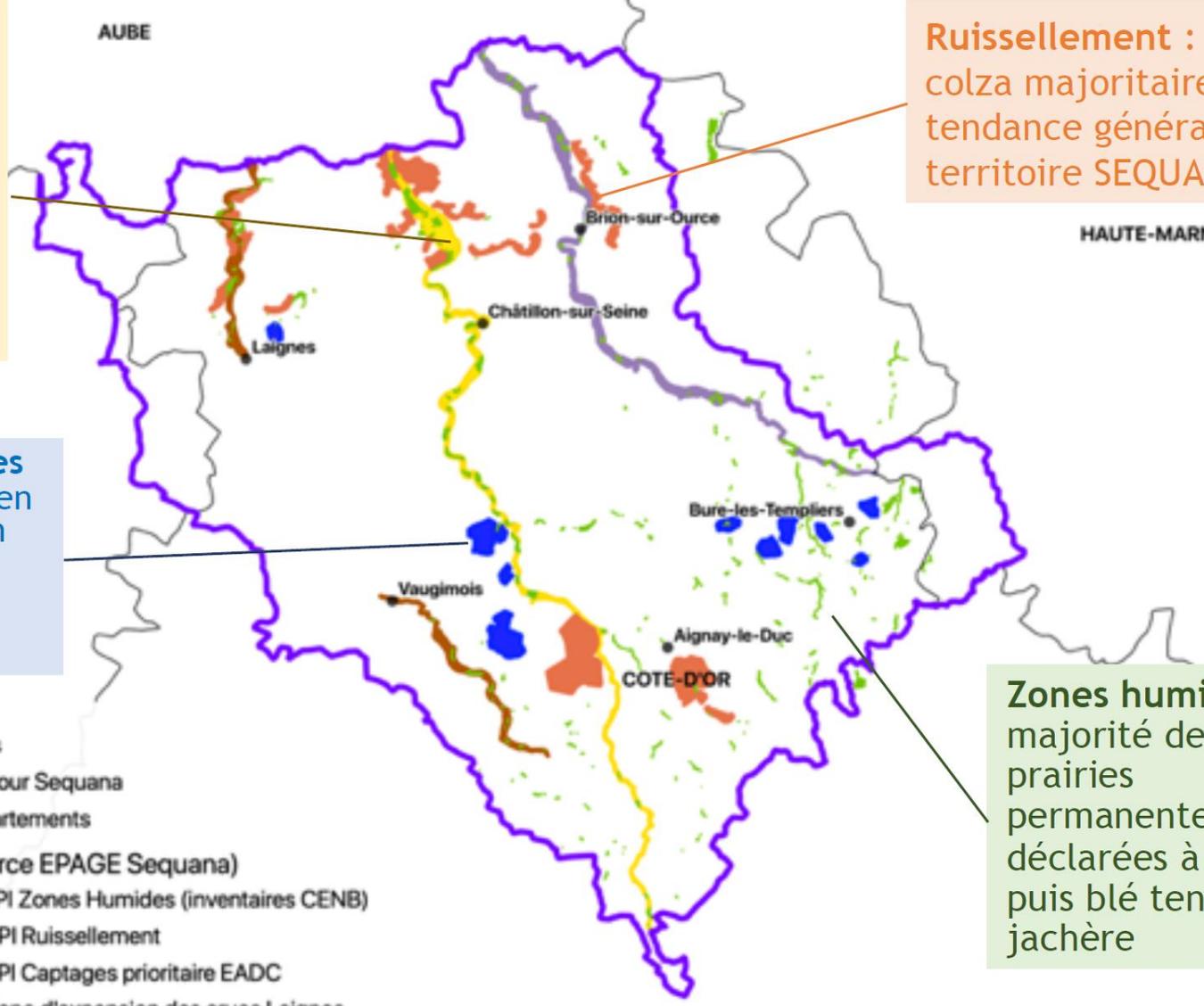
Phase 1: services environnementaux et contrats de résilience environnementale

Zones d'expansion de crues : forte proportion de prairies permanentes, moins marqué sur la Laignes

Ruissellement : Blé, orge, colza majoritaire (reflète tendance générale du territoire SEQUANA) + vignes

Captages prioritaires : Blé, orge et colza en majorité. Proportion élevée de prairies permanentes sur certains captages

Zones humides : majorité de prairies permanentes déclarées à la PAC, puis blé tendre et jachère



- Villes
- Contour Sequana
- Départements
- ZPI (Source EPAGE Sequana)
- 1 - ZPI Zones Humides (inventaires CENB)
- 3 - ZPI Ruissellement
- 2 - ZPI Captages prioritaire EADC
- 4 - Zone d'expansion des crues Laignes
- 5 - Zone d'expansion des crues Ource
- 6 - Zone d'expansion des crues Seine



4 types de zones
Prioritaires
d'Intervention :
10 000 ha

Etapes de la construction du modèle de PSE

Identification du bouquet de services

- Productions agricoles
- Qualité de l'eau / épuration de l'eau
- Stockage du carbone
- Protection des sols contre l'érosion
- ...



Atelier PSE - déc.19 :

43 agriculteurs

dont
28 éleveurs
15 céréaliers

Identification des pratiques agricoles favorisant les SE

- Allongement de la rotation
- Couverts végétaux et réduction du travail du sol
- Réduction des intrants « chimiques »
- Maintien et entretien des IAE

Cahiers des charges et méthode de calcul des PSE

- A définir suite aux orientations du COPIL
- A co-construire avec les agriculteurs ?

13 mesures

Rémunérations et objectifs de contractualisation associés

		Stockage de l'eau / prévention des inondations	Préservation des zones humides	Lutte contre l'érosion des sols	Préservation des zones de captage d'eau potable
M1A	Conversion de terres cultivées en prairies et maintien du couvert permanent	X	X	X	X
M1B	Conversion de terres cultivées en jachère et maintien du couvert permanent			X	X
M2	Maintien des prairies	X	X	X	X
M3	Création de haies	X		X	X
M4	Maintien et entretien de haies	X		X	X
M5A	Agroforesterie	X		X	X
M5B	Pré-verger	X		X	X
M6	Cultures associées / méteils				X
M7	Couverts d'interculture			X	X
M8	Semis direct sous couvert			X	
M9	Agriculture biologique				X
M10	Rotation longue en zone de captage				X
M11	Enherbement de l'inter-rang en vigne			X	

Chiffrage des 7 premières années de mise en œuvre progressive des CRE

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Coûts de mise en œuvre / gestion / animation

	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Contrats de résilience

	524 600 €	784 700 €	1 032 300 €	1 279 900 €	1 527 500 €	1 722 600 €	2 022 700 €
--	-----------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

PSE + coûts de mise en œuvre

	654 600 €	914 700 €	1 162 300 €	1 409 900 €	1 657 500 €	1 852 600 €	2 152 700 €
--	-----------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

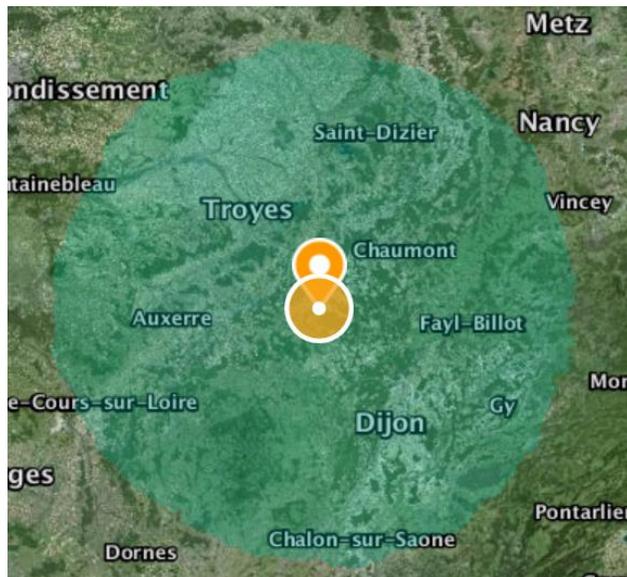
Phase 2 : Filières agricoles

Étude stratégique :

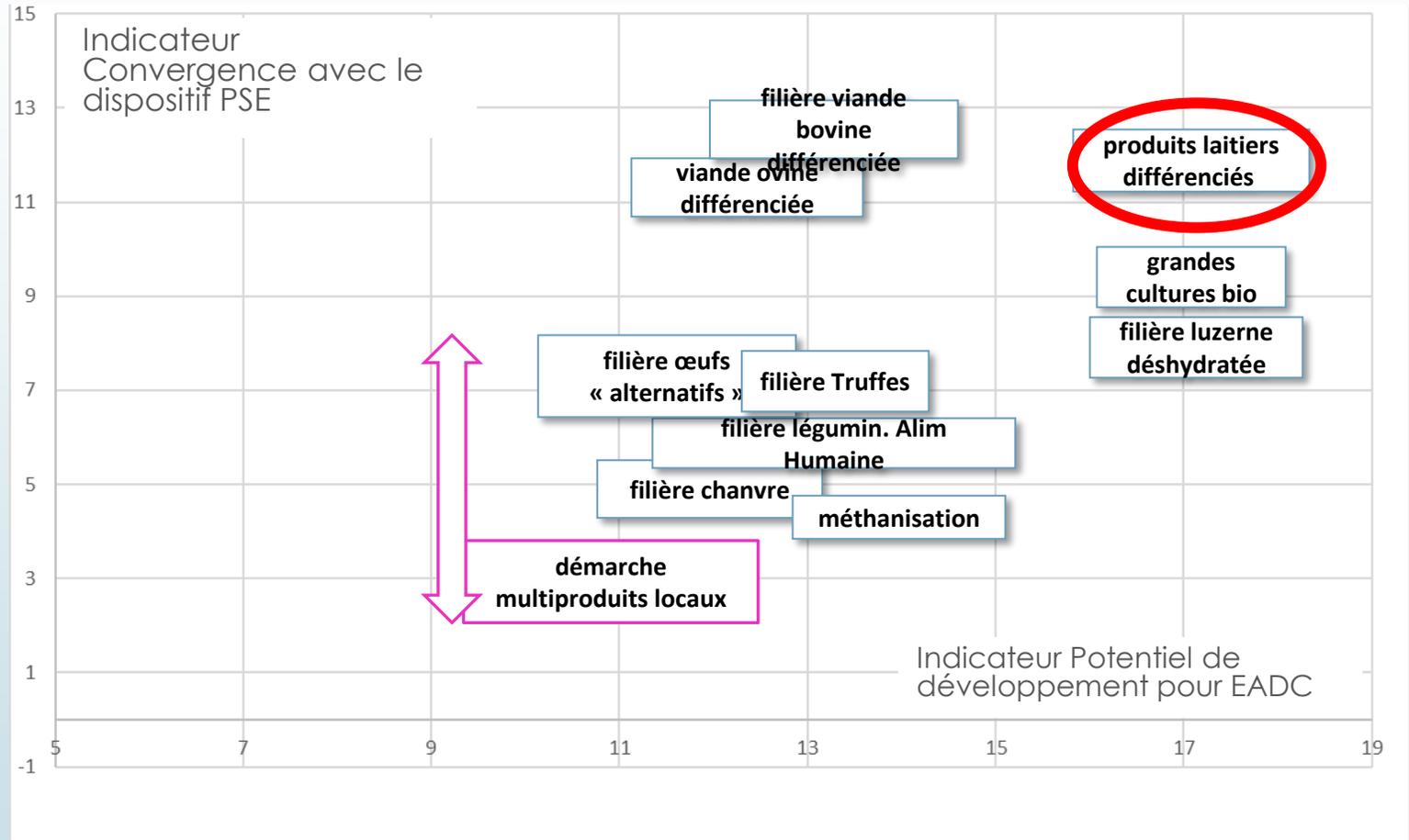
- Enjeux des filières du territoire
- Potentiel de consommation locale
- Compatibilité avec les enjeux EADC

1.5 millions d'habitants à moins de 150 km

Isodistance de 150 km autour de Châtillon sur Seine



Source : geoportail.gouv.fr

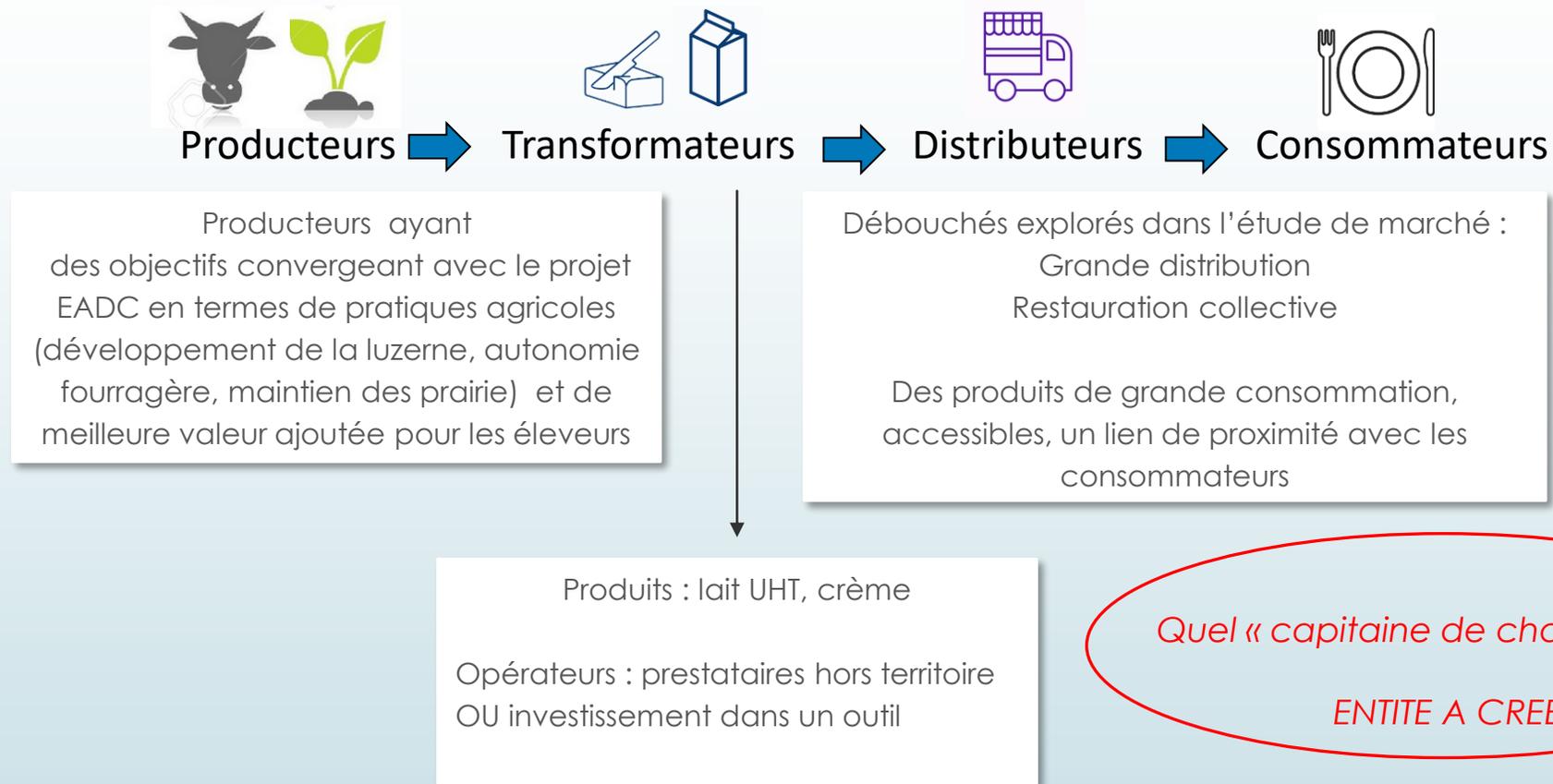


Principaux résultats :

- Besoins d'investissements structurels
- Choix d'une filière pilote

Choix du COPIL :

- Développer l'intégralité de la filière lait différencié



- Intégrer une diversité d'agriculteurs et de productions : logique de filière pilote à démultiplier
- Offrir plusieurs sources possibles de revenus : diversification

Phase 3 : gouvernance et stratégie d'organisation

Vers la création d'une gouvernance dédiée et transversale



- Réflexions à poursuivre via 4 groupes de travail :
 - Communication
 - Planification
 - Approfondissement technique des « CRE » et de la filière pilote
 - Recherche de financements

Feuille de route 2021 : Première étape indispensable : la convention de partenariat

Quoi ? Mobilisation des partenaires, coordination de la stratégie, recherche de financements

Qui ? Une trentaine de partenaires potentiels ciblés et 13 acteurs ayant manifesté leur intérêt (sous réserve de validation)

EPAGE Sequana

Parc National de forêts

Agence de l'Eau Seine Normandie

EPTB Seine Grands Lacs

Communauté de Communes du Châtillonnais

Communauté de Communes Montbardois / Châtillonnais

Commune de Châtillon-sur-Seine

Commune d'AISEY SUR SEINE

Représentant des communes BAC

Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

Conseil Départemental de Côte d'Or

Chambre d'agriculture de Côte d'Or

DREAL de Bourgogne Franche-Comté

DDT de Côte d'Or

DRAAF de Bourgogne Franche Comté

Troyes Champagne Métropole

Métropole Grand Paris

Dijon Métropole

Caisse des dépôts et consignation / Banque des territoires

Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne

Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne

DRAC - patrimoine – tourisme

Syndicat de défense des intérêts viticoles des coteaux du Châtillonnais

CLCO

Agriculteurs

Fédération

Bio Bourgogne

Association représentative APAD

Fédération départementale de pêche

FEDER,

Mécénat

Groupe industriel - entreprises RSE

Valorisation Séquestration Carbone

Projets de productions collectifs EnR&R

Feuille de route 2021 : Mise en place des groupes de travail

Groupe de travail	Objectifs du groupe (proposition)
<p>Communication</p> 	<p>Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le projet EADC. Produire les supports nécessaires pour présenter le projet, mobiliser les partenaires et les financeurs</p>
<p>Territoire / Planification</p> 	<p>Approfondir le schéma de gouvernance. Élaborer les statuts de l'association. Créer les structures juridiques. Recruter un animateur.</p>
<p>Technique</p> 	<p>Sous-groupe 1 « CRE » : Élaborer les cahiers des charges des contrats de résilience environnementale sur la base des propositions faites au cours de l'étude EADC : validation ou ajustement des critères techniques et administratifs ainsi que des montants de rémunération. Consultation des agriculteurs.</p> <p>Sous-groupe 2 « Filières » : Organiser la suite de la concertation avec les opérateurs économiques concernés. Organiser la concertation avec les agriculteurs. Définir la stratégie de développement de la filière pilote « lait différencié » sur la base des résultats de l'étude EADC</p>
<p>Financier</p> 	<p>Rechercher des financements, piloter la réflexion sur le modèle économique</p>

Programmation 2021

- Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve (sur la Laignes : Molesme, Villedieu, Vertault et sur le Brevon)
- Mise en œuvre EADC : tranche optionnelle : association de préfiguration et mise en place des groupes de travail
- Poursuite de l'étude globale érosion-ruissellement
- Poursuite du projet d'hydraulique douce sur Etalante
- Implantation de haies sur la commune d'Essarois (travaux)
- Implantation de haies sur les communes de Duesme et Coulmier-le-Sec (hors contrat)

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques

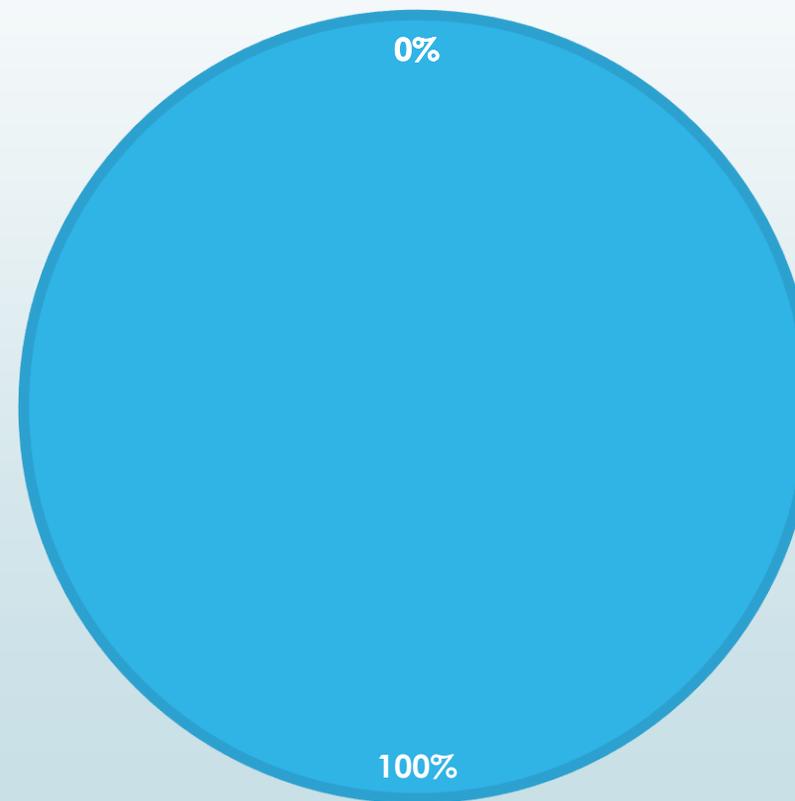
La limitation et la prévention du risque inondation

- Animation
- Communication / Sensibilisation

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 7 pour l'année 2020

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

10 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !



Mise en œuvre

► Objectif : 1 action à lancer en 2020

► Réalisé : l'action a débuté en octobre 2020 par l'étude du bassin de la Seine et des levées topographiques complémentaires. Poursuite de l'étude en 2021.

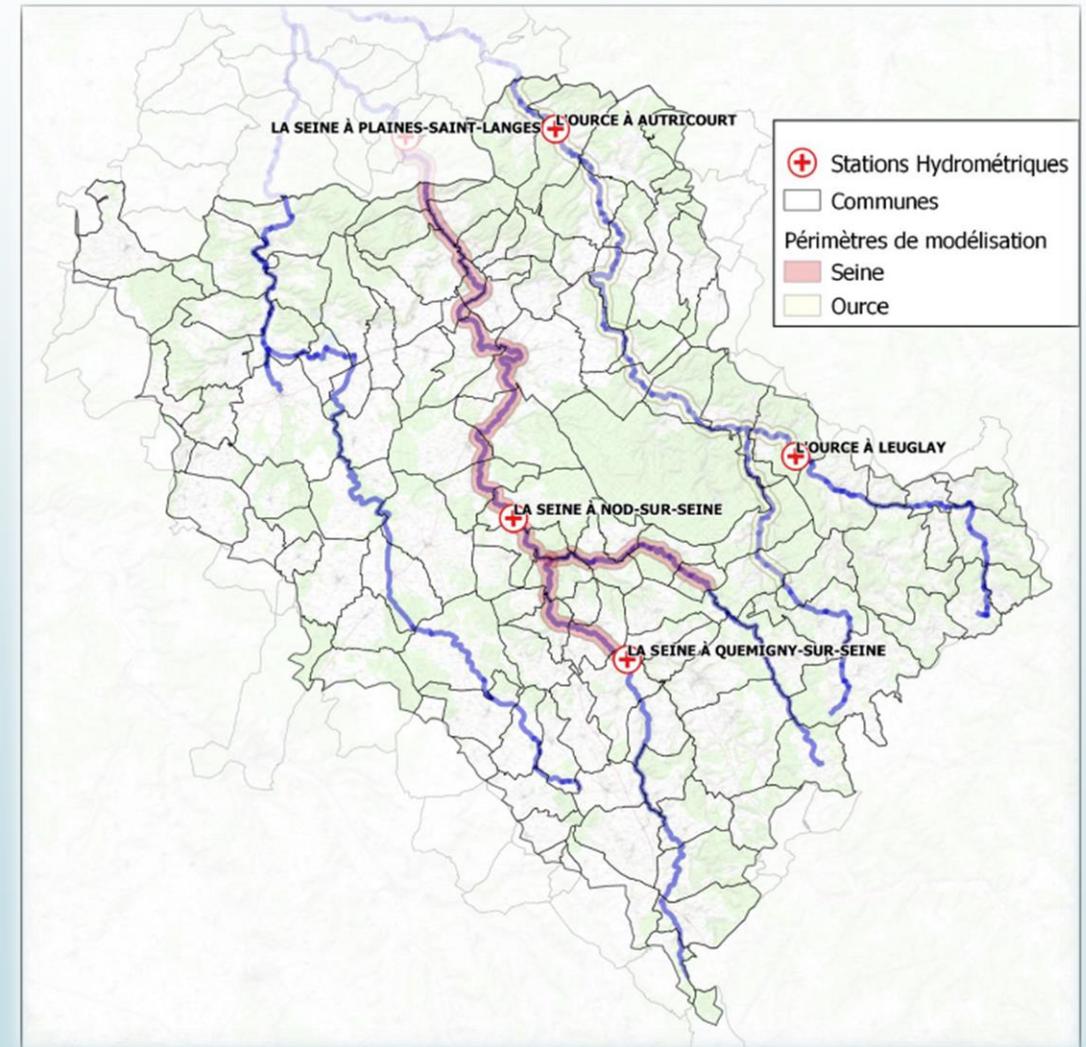
→ Identification des zones d'expansion des crues et modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laigne

Action
emblématique
du CTEC !

Identification des zones d'expansion des crues et modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes

- **Action du PAPI de la Seine troyenne**
- **Objectifs :**
 - **Modéliser** le fonctionnement des bassins à différents débits de crues,

- **2021** : Bassin versant de la Seine et de l'Ource
- **2022** : Bassin versant de la Laignes



Action
emblématique
du CTEC !

Identification des zones d'expansion des crues et modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes



► Action du PAPI de la Seine troyenne

► Objectifs :

- **Identifier** les zones d'expansion de crues et caractériser leur fonctionnement actuel,
- **Diagnostiquer** les principaux désordres,
- **Identifier** les ouvrages (merlons, remblais, digues...) et le niveau de protection induit,
- **Proposer** un programme de travaux visant l'amélioration de la protection et une analyse qualitative des aménagements,
- **Accompagner** l'EPAGE dans la préfiguration de sa **stratégie de prévention des inondations**.

Programmation 2021

- Poursuite de l'étude « identification des zones d'expansion des crues et modélisation hydraulique » : 2021 avec la finalisation de l'étude sur le bassin de la Seine, et la réalisation du modèle 1D sur le bassin de l'Ource.
- Suppression d'un merlon de curage à Leuglay (inclus dans l'étude de modélisation)

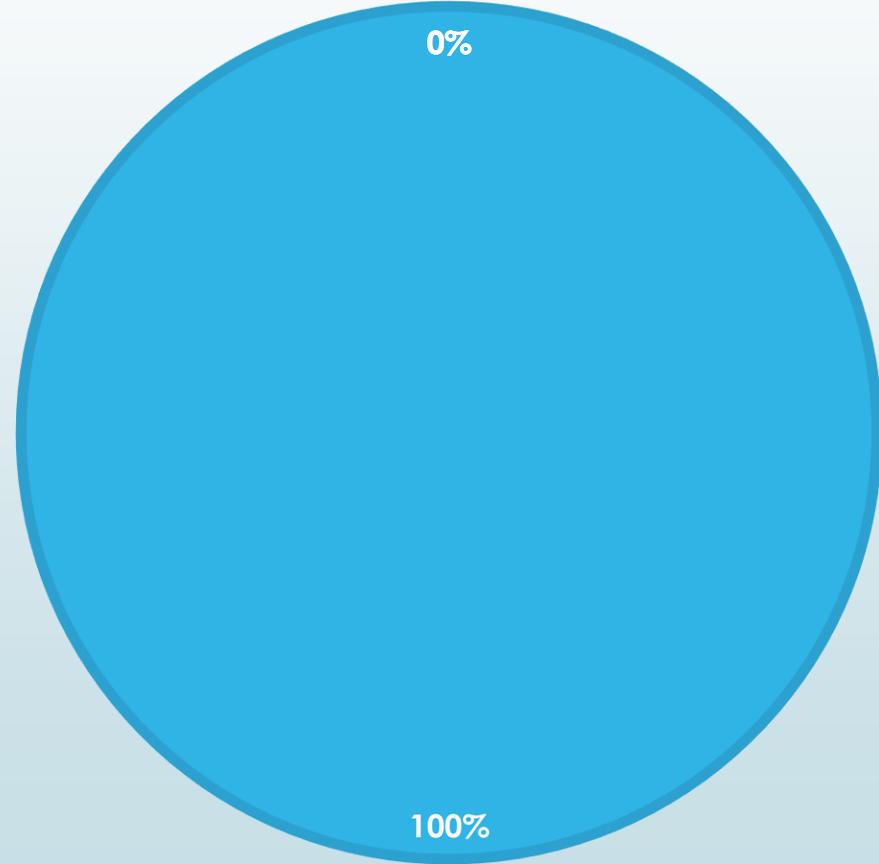
Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- **Communication / Sensibilisation**

Récapitulatif de l'avancement des actions de l'enjeu 9 pour l'année 2020

■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

0 % du montant inscrit au CTEC a été engagé en 2020 !



Mise en œuvre

- ▀ Actions de communication :
 - Mise à jour des plaquettes « zones humides et urbanisme » (en cours)
 - Création de maquettes ZH par communes (en cours)
 - Bulletins d'informations du Sequana (4 Petits Sequana et 2 bulletins d'info parus en 2020)
 - Service civique qui a réalisé 9 animations scolaires et 2 interventions « grand public »
 - Mise en place d'un questionnaire à destination des communes pour recueillir leurs souhaits/besoin
 - Refonte du site internet

Maquettes Protection des captages

LA RESSOURCE EN EAU : UN OR BLEU A PROTEGER ET PRESERVER

La protection des captages : une priorité !



UNE RESSOURCE LIMITEE ET DEGRADEE

Le territoire de la Côte d'Or repose sur un **secteur calcaire karstique**, ce qui rend les ressources en eau **essentiellement limitées en terme de quantité** et particulièrement **vulnérables aux pollutions** (nitrates et pesticides étant les principaux facteurs de dégradation).

SOLUTIONS : DUP ET ETUDE BAC

Des outils complémentaires pour protéger durablement la ressource en eau

OBJECTIFS :

- Agir de manière **préventive et durable** sur la qualité de la ressource en eau,
- Anticiper** les problèmes,
- Réduire, éliminer** les pollutions (ponctuelles, accidentelles, diffuses).

POURQUOI PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU ?

- POUR NOTRE SANTÉ :** Les collectivités ont l'obligation de **distribuer une eau conforme** aux limites et aux références de qualité fixées par le Code de la santé publique. Leur responsabilité est ainsi engagée.
- POUR NOS FINANCES :** Des **traitements curatifs** (traitement sur charbon actif, ultrafiltration, et palliatifs (désammoniation par des citernes d'eau, changement de ressources, intercommunalité...) existent. Néanmoins ces solutions d'urgence peuvent se révéler **extrêmement coûteuses** et pas toujours **fructueuses**.
- POUR NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE :** Enjeux des territoires et de **transformer l'obligation environnementale et sanitaire** autour des captages en solutions **prévues** critères de valeur économique et sociale (santé de la population, qualité du paysage, attractivité du territoire, ...).



QU'EST-CE QUE C'EST ? A QUOI ÇA SERT ?

Informations	Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Etude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage)
Protection	OBLIGATOIRE réglementaire contre les pollutions accidentelles et ponctuelles	VOLONTAIRE contre les pollutions diffuses CIBLÉE sur les zones les plus contributives à l'alimentation du captage.
Moyens	Périmètre de protection du captage (PPC) : - Périmètre de Protection Immédiate (PPI) - Périmètre de Protection Régionale (PPR) - Périmètre de Protection Éloignée (PPE) (facultatif) Activités réglementées dans ces différents périmètres- Arrêté préfectoral	Phase 1 : définition de l'AAC d'Alimentation de Captage (AAC) et des zones les plus vulnérables Phase 2 : identification des risques et pressions caractéristiques Phase 3 : élaboration d'un programme d'actions adapté et concerté (sur la base du volontariat) Phase 4 : mise en œuvre du programme d'actions (sur la base du volontariat)
Périmètre défini en fonction :	Des activités présentes autour du captage et pouvant présenter un risque pour la ressource en eau	De l'aire spatiale et spatiale venant alimenter le captage.
Captage prioritairement concernés	TOUS les captages et ayant pas d'arrêté DUP ou dont la DUP doit faire l'objet d'un réexamen	Les captages dits : - « PRIORITAIRES » (Grenelle, Conférence Environnementale, SDAGE, PPAE, PACTE) - « SENSIBLES » par le SDAGE 2016-2021 (art 4) - « STRATÉGIQUES » par les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable ou par l'ARS
Atouts pour les élus	Limiter les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles sur leur ressource en eau. Créer une valeur économique et améliorer le cadre de vie . Des mesures évaluable et vérifiables pour la qualité de l'eau à proximité du captage.	Travail d'équipe avec tous les acteurs sur la base du volontariat. Créer une valeur économique et améliorer le cadre de vie . Des mesures évaluable et vérifiables pour la qualité de l'eau à proximité du captage.
Acteurs concernés	Collectivités, ARSN, CD21, ARS, EPAGE Sequana	Collectivités, ARSN, CD21, ARS, EPAGE Sequana, CAAPRE, agriculteurs, industriels, particuliers
Financements	CD21 : - Etudes et indemnités (Hydrologie, Agri, commission enquêteur) : 30 % - Travaux post DUP prescrits par arrêté : 30 % ARN : - Etudes, plans et état parcelaires (hors procédures administratives) : 80 % - Travaux post DUP prescrits par arrêté : 50 %	Phase 1 : étude hydrologique - 80 % (ARSN) Phase 2 : diagnostic des pressions - 80 % (ARSN) Phase 3 : élaboration d'un programme d'actions - 80 % (ARSN) Phase 4 : mise en place du programme d'actions : 100% (Association CAAPRE 21, ARSN, SESAM, EPAGE SEQUANA, CA21)
Cis de la réussite	INVESTISSEMENT et CONCERTATION de tous les acteurs. Démarche territoriale concertée . Collectivité « maillon intermédiaire pour concilier développement des activités économiques et restauration de la ressource en eau sur le territoire.	



Les périmètres de protection réglementaires... Source : Contrat Départemental 21

Pour plus de renseignement sur les notions de DUP et études BAC, se référer au contrat élaboré par l'EPAGE Sequana :

- Contrat Sequana rubrique pollution diffuse : <http://www.contrat-sequana.fr/?page=Id-379>
- Contrat de Territoire Eau et Climat 2020-2024 : <http://www.contrat-sequana.fr/?page=Id-301>

Pour plus de renseignement sur les aides apportées par l'ARN :

- <https://programme-arsn-climat.arsn-seine-normandie.fr/>
- <http://www.arsn-seine-normandie.fr/programme-arsn-climat-seine-normandie>

Pour plus de renseignement sur les aides apportées par le CD21 :

- <https://www.cotedor.fr/votre-service/environnement/politique-de-leau-et-des-milieux-aquatiques/protection-de-leau-et-cote>
- <https://www.cotedor.fr/aide/alimentation-en-eau-potable-declarer-utilite-publique-et-instaurer-les-périmétre-d>
- [https://www.cotedor.fr/liste-des-aides/arsn_aph_fallent-àfield_profile-àfield_help_guide-1384](https://www.cotedor.fr/liste-des-aides/arsn_aph_fallent-à-field_profile-àfield_help_guide-1384)

ZOOM SUR VOTRE CAPTAGE

FICHE D'IDENTITÉ

- Localisation :** commune de Rochefort-sur-Breven
- Noms :** source du Château / source du Puisset
- Type :** source
- Alimentation :** bourg de Rochefort-sur-Breven / lieu dit « du Puisset »

PROTECTION VOLONTARISTE

- Oui**
- Etude BAC :** phase 4 en cours
- Inscrites au Contrat de Territoire Eau et Climat Sequana (2020-2024) :** oui (fiche 5.16)

ACQUERIR

- Hydrogéologie :** acquiesse karstique perméable
- Caractéristique stratégique :** alimentation locale principalement domestique (93 habitants en 2017)
- Prélèvement demandé :**

Source	3,5 m³/h	30 m³/h	9 000 m³/an	En cours de production
Source du Château	3,5 m³/h	30 m³/h	9 000 m³/an	En cours de production
Source du Puisset	6 m³/h	15 m³/h	4 500 m³/an	En cours de production

SUPERFICIE

Captage	Source du Château	Source du Puisset	Procédure en cours
FFI	0,13 ha	0,52 ha	Procédure en cours
PPR	43 ha	70 ha	Procédure en cours
PPE	115 ha	194 ha	Procédure en cours
AAAC	144 ha	266 ha	Procédure en cours
SAO	62 ha (43 % de TAAC)	108 ha (41 % de TAAC)	
Vulnérabilité forte à très forte	66 ha (46 % de TAAC)	124 ha (47 % de TAAC)	

QUALITÉ DE L'EAU

Captage	Source du Château	Source du Puisset
Physico-chimie	Turbidité > 3 NFU régulière	-
Bactériologie	Qualité moyenne	Très bonne qualité
Nitrates	40 mg/l en moyenne (pas de dépassement)	25 mg/l en moyenne
Pesticides	Traces occasionnelles. Atrazine et ses dérivés + bentazone sont le plus souvent retrouvées (< 0,1 µg/l)	Détection fréquente. Atrazine et ses dérivés + chlorotoluron sont le plus souvent retrouvées
Problématique principale	Nitrates	Pesticides

PRESSIONS EXERCÉES

- Principales :** cultures
- Secondaires :** infrastructures et zones de stockage

ZOOM SUR VOTRE CAPTAGE

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE DE PROTECTION DU CAPTAGE

- 2012 - 2014 :** réalisation de l'étude hydrologique (étude BAC - phase 1) définition du contour du captage, délimitation de l'AAAC et cartographie de la vulnérabilité intrinsèque - CPFG Horizon
- 2014 :** réalisation du diagnostic des pressions agricoles et non agricoles (étude BAC - phase 2) et établissement du programme d'actions (étude BAC - phase 3) - CA 21, agriculteurs (7)
- 2017 - 2020 :** Animation agricole (étude BAC - phase 4) - CAAPRE, agriculteurs (7)
- 2017 :** Pente de colza en sortie hiver, suivi individuel pour des MAEC et contractualisation, conversion à l'agriculture biologique (30 ha), formation.
- 2018 :** récupération de données sur l'ensemble et pèse de colza en entrée hiver, engagement/suivi de MAEC (omnis ou herbe - 12 ha), formation, bulletin d'information.
- 2019 :** récupération de données sur l'ensemble / pèse de colza en sortie hiver / PPE, engagement/suivi de MAEC (omnis ou herbe - 2,79 ha), bulletin d'information.
- 2020 :** journée technique, suivi des MAE, analyse de fumier.
- In 2020, SAU du BAC concernée à 65 % par des actions pour protéger la ressource en eau**

PERSPECTIVES

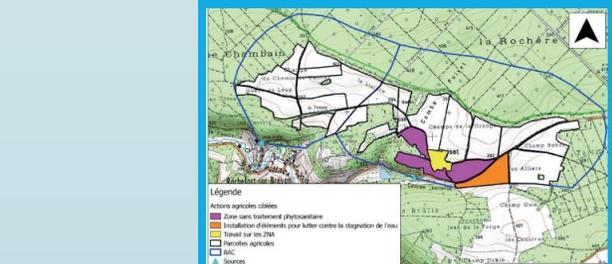
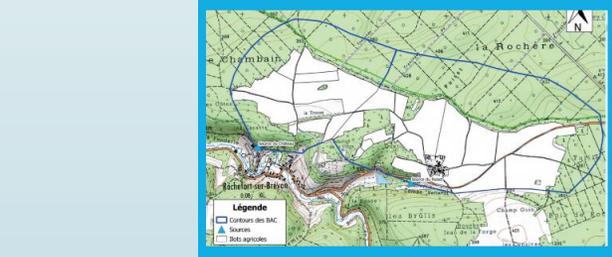
2021 : Poursuite de l'animation agricole - CAAPRE
Pense de colza, PPE, formations, bulletins d'information, suivi des MAE et des pratiques agricoles

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Maitre d'ouvrage :** commune de Rochefort-sur-Breven
- Maître de la démarche :** EPAGE Sequana
- Financements :** ARSN, CD 21, FEADER, collectivités
- Partenaires agricoles :** CAAPRE
- Autres partenaires :** ARS, CPFG-Horizon CA 21, agriculteurs (7)



AAAC des sources du Château et du Puisset et îlots agricoles



CONTACTS UTILES

EPAGE Sequana
Online CAREL, animatrice captages
21 boulevard Gustave Merinat
21400 Châtillon-sur-Seine
03.80.81.06.07
online.carel@mediassequana.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie (ARN)
Charlotte LONGUIET
18 Cours Tarbé CS 70702
89107 SENS Cedex
03.86.83.16.58
longuet.charlotte@arn.fr

Conseil Départemental de Côte d'Or (CD 21)
Nicolas CHEYNET
53 bis Rue de la Préfecture
21035 DIJON
03.80.61.82.65
nicolas.cheynet@cotedor.fr

Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE)
Cécile SAGRES
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
24 Avenue Noël Navoisat
21400 Châtillon-sur-Seine
03.80.91.06.76
celine.sagres@cote-dor.chambagri.fr

MENTIONS LÉGALES

URL : www.contrat-sequana.fr
Organisme : EPAGE Sequana
Adresse : 21 boulevard Gustave Merinat - 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25 Fax: 03.80.91.18.58
Email : contact@mediassequana.fr
Responsable de publication : Philippe VINCENT.
Responsable éditorial : Lauriane PIVOZET.
Date de parution : octobre 2020.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC)
3 Place des Savoirs - CS 75335
21035 DIJON
03.80.80.71.67
ars-bfc-dcp-wc-21@ars.sants.fr

Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or (DDT 21)
Service de l'Eau et des Biefs
57 rue de l'Industrie - BP 53817
21033 DIJON Cedex
03.80.29.43.57

Office Français de la Biodiversité Service départemental de Côte d'Or (OFB)
Olivier PILLIÉRY
03.80.00.40.20
olivier.pillier@ofb.gouv.fr



Petit Sequana

LE PETIT SEQUANA

Aménagement du ruisseau de Cosne

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine, connaît depuis de nombreuses années des phénomènes récurrents d'érosion et de ruissellement des terres agricoles.

Avec l'appui de l'EPAGE Sequana, la commune a souhaité mener une réflexion globale sur le bassin versant (cartographie de sensibilité à l'érosion et au ruissellement du bassin versant de Cosne, remise en herbe sur 86 ha, plantation de haies sur 1 500 m, aménagement du ruisseau de Cosne).

L'étude sur l'aménagement du ruisseau, réalisée par le bureau d'études ARTELIA, s'est finalisée cette année. Elle avait pour objectifs de :

- restaurer la fonctionnalité du milieu naturel aujourd'hui dégradée par le busage du cours d'eau,
- réduire le risque inondation,
- intégrer les contraintes du site (conservation des accès, protection des différents réseaux existants, ...).

Plusieurs scénarios d'aménagement ont été envisagés. Celui retenu par la commune a été l'ouverture du ruisseau et la végétalisation des berges.

Ce projet sera financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de Côte d'Or et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Dans un souci de cohérence, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qui devrait débuter en 2022, a été confiée à l'EPAGE Sequana.



Photomontage avec découverte du ruisseau et végétalisation des berges au niveau du hameau de Cosne – source : ARTELIA

N° 23
Novembre
2020

Inventaire zones humides dans l'Yonne

Une des actions du Contrat de Territoire Eau et Climat porté par l'EPAGE Sequana, qui s'inscrit dans l'enjeu de protection de la biodiversité des zones humides, prévoit « l'inventaire et la hiérarchisation des sites naturels humides remarquables du périmètre icaunais ». En effet, le périmètre de l'EPAGE s'étend depuis 2017 sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne, sur les communes d'Arthonnay, Cruzy-le-Châtel, Gigny, Jully, Sennevoy-le-Haut, Sennevoy-le-Bas et Villon. Ces communes n'avaient donc pas bénéficié des campagnes d'inventaires des milieux humides opérées entre 2008 et 2011.



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation de cet inventaire et a effectué le diagnostic terrain en juin 2020.

L'objectif de ces inventaires est de pouvoir localiser les zones humides et comprendre leur état de santé : sont-elles drainées, surpâturées, accueillent-elles une faune et flore patrimoniales, etc. ? Elles ont ainsi toutes été visitées et notées. Autant de réponses qui permettront de les classer pour savoir où agir en premier.

Cette démarche d'inventaire est un préalable pour toutes les actions de préservation ou de restauration de zones humides. L'EPAGE Sequana pourra par la suite, accompagner les propriétaires ou les bailleurs pour les aider à préserver et/ou restaurer ces sites.



EPAGE
SeQuana

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Bulletin d'information

Sur le devant de la Seine

N° 12

Le mot du Président

Sensibilisation
Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

Études
• **Modélisation du bassin de la Seine en crue**
• **Modélisation et cartographie du risque érosion et ruissellement**

Faune
Le Cincle plongeur

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laine et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr
EPAGE Sequana

SeQuana

HATILLONNAIS
RECORD BOURGEOIS FLEURIE COÛTE
eau SEINE

Le mot du Président

Depuis le 15 septembre 2020, l'EPAGE Sequana est présidé par Philippe VINCENT, Maire de Vanvey, et les vice-présidents Dominique BAYEN, Maire de Nod-sur-Seine et Thierry AUBRY, Maire de Jours les Baigneurs. Chacun représentant une de nos belles rivières et vallées, l'Ource, la Seine et la Laine.

Au lendemain du premier comité syndical, l'établissement est en ordre de marche avec la désignation des membres du bureau qui tiendra sa première réunion au début de la nouvelle année. C'est une représentativité de l'ensemble du territoire plus importante puisque le bureau est désormais composé de 18 membres, délégués GEMAPI ou Animation. L'implication de ces élus devra permettre la préparation des dossiers qui vous seront proposés pour les différentes actions de l'EPAGE.

Dans la perspective de ces travaux, nous aurons une ligne de conduite avec pour action principale la ressource en eau, élément vital pour la vie. Nous nous organisons pour mener à bien les travaux fixés au Contrat de Territoire Eau et Climat avec la vision d'améliorer la qualité de l'eau et la quantité tout en préservant la biodiversité.

Il nous faut aujourd'hui nous imposer face à des directives souvent mal comprises mais aussi mal adaptées à notre territoire. Pour cela, nous prendrons en considération les points de vue de nos populations relayés par vous-même pour l'aménagement de nos rivières. Les études qui seront menées devront prendre en compte tous les aspects existants. La continuité écologique est un point réglementaire, mais il faudra également tenir compte des aspects patrimoniaux, historiques, économiques et sociaux.

Ressource en eau, avec des aménagements plus ou moins importants et réguliers, il nous faudra penser à remettre de l'eau dans nos rivières, le soutien à l'étiage sera à réfléchir et nous aurons sur ce thème un travail important à réaliser pour convaincre les services administratifs. Parallèlement, les études en cours concernant les crues devront aboutir à une réflexion globale ne négligeant aucune piste tout en limitant les impacts sur les activités économiques et agricoles pouvant être touchées.

Nous avons toutes les raisons d'être optimiste, le territoire doit être parcouru dans les actions et chacun d'entre nous doit être acteur des projets pour une réussite collective. Restez mobilisés avec nous pour l'avenir, en participant activement au bon fonctionnement de notre structure, en étant présents aux réunions de travail mais également aux comités syndicaux qui délibèrent pour mener à bien le travail réalisé par toute l'équipe de l'EPAGE que je tiens également à remercier et à féliciter.

En cette fin d'année, il me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes malgré le contexte et la situation sanitaire délicate de cette année.

À très bientôt,
Bonne nuit,
Philippe VINCENT,
Président de l'EPAGE Sequana,
Maire de Vanvey.

Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

Le bon fonctionnement hydro-morphologique des cours d'eau

Les structures en charge de la GEMAPI ont pour but la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, notamment l'application de la Directive Cadre sur l'Eau 2000 qui fixe les objectifs de résultats en termes d'état de « bon état » chimique, biologique et écologique des cours d'eau.

Les états des lieux des masses d'eau de surface ont montré que le principal facteur dégradant, empêchant l'atteinte du bon état est la qualité physique (de minute et berge) des cours d'eau. Autrement dit, les cours d'eau souffrent de **dysfonctionnements hydromorphologiques**.

Le bon fonctionnement hydro-morphologique se définit par :

- des **facteurs d'enclenchement diversifiés** (vitesse du courant + substrat de lit),
- des **berges naturelles** (sans protection),
- la présence de **bancs alluviaux** meubles,
- des **boisements riverains** (ripisylve) variés, continus et larges,
- des **aménagements hydrologiques** (bras secondaires, bras mort, zone humide,...),
- une **dynamique fluviale** la plus libre possible (évolution du cours d'eau dans le temps, forme, transport des sédiments, érosion,...).

Les **interventions humaines**, depuis des décennies voire des siècles ont provoqué altérations et dysfonctionnements plus ou moins irréversibles sur les rivières françaises. Aujourd'hui, des milliers de kilomètres de cours d'eau français ne présentent plus les critères de bon fonctionnement hydro-morphologique.

Le bon état de l'eau ou l'état de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau

Dans un contexte où les eaux dans l'Union européenne (UE) sont de plus en plus soustraites à des contraintes dues à une croissance continue de la demande en eau de bonne qualité et en quantités suffisantes pour toute une série d'utilisations, la directive cadre sur l'eau établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'UE et parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe.

Il s'agit notamment :

- de protéger toutes les formes d'eau (eaux de surface, souterraines, intérieures et de transition),
- de restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces masses d'eau,
- de réduire la pollution dans les masses d'eau,
- de garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises.

Elle s'applique depuis le 22 octobre 2000. Les pays de l'UE devant la transposer dans leur législation nationale avant le 22 décembre 2003.

Source : www.eur-lex.europa

Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

« Les interventions humaines depuis des décennies voire des siècles dans nos rivières ont eu de nombreux usages. Aujourd'hui, ces installations risquent plus leur plus dans certains cas, il faut penser à rétablir un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau »
Philippe VINCENT, Président de l'EPAGE Sequana.

QUELQUES TYPES D'INTERVENTIONS HUMAINES FRÉQUENTES SUR LE TERRITOIRE

- **Dépassement, rectification, recalibrage et curage du lit**
- **Suppression de ripisylve**

Ces interventions plus ou moins anciennes ont pour but d'augmenter en surface agricole exploitable. Cela entraîne des dysfonctionnements multiples comme la modification des relations nappes/rivières avec pour conséquences des **étiages** plus fréquents et/ou plus intenses, **perte d'habitats** aquatiques, **pertes de fonctionnalité** des zones d'épandage des crues et des aménagements hydrologiques, **érosion, abaissement des nappes** d'accompagnement, **déstabilisation des ouvrages** de génie civil, **aggravation des inondations** à l'aval et la **dégradation de la qualité de l'eau** (température, chimie,...).

Lors de travaux de canalisation décrit ci-dessus, les boisements riverains ont été couramment supprimés en partie ou totalement. Le piétement des berges par le bétail entraîne également la suppression et la non-régénération de la ripisylve. Les altérations induites sont multiples : **perte d'habitats** pour la faune terrestre et aquatique, **dégradation de la qualité de l'eau**, perte de fonction d'épuration des eaux, **perte de protection** contre l'érosion, les crues, le vent, **ruissellement des fines**, et aussi **perte des fonctions paysagères et récréatives** (bois, chasse, pêche,...).

Aujourd'hui conscients de l'impact environnemental de ce type d'interventions, de nombreux agriculteurs ont recouru leur volonté de participer à des projets de remise en conformité en collaboration avec des structures telles que l'EPAGE Sequana.

Une étude pour modéliser le bassin de la Seine en crue

L'EPAGE Sequana est intégré dans le périmètre du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** de la Seine Troyenne et supérieure. L'EPAGE est l'un des porteurs de projet de ce programme d'actions, notamment en matière de ralentissement des écoulements et préservation des zones d'épandage des crues.

C'est dans ce contexte qu'une **étude a débuté en octobre** dernier, avec pour objectifs de :

- Modéliser le fonctionnement des bassins à différents débits de crue,
- Identifier les zones d'épandage de crues et caractériser leur fonctionnement actuel,
- Diagnostiquer les principales dégradations,
- Identifier les ouvrages (maréens, remblais, digues...) et les niveaux de protection existants,
- Proposer un programme de travaux visant l'amélioration de la protection et une analyse qualitative des aménagements,
- Accompagner l'EPAGE dans la préparation de sa stratégie de prévention des inondations.

La réalisation de l'étude a été confiée au Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) de Nancy, et se décompose en 3 phases :

- **Bassin versant de la Seine et de l'Ource en 2021**, les relevés de terrain et topographiques ont déjà débutés pour la Seine, et se poursuivront au printemps 2021. Les relevés sur l'Ource auront lieu au premier semestre 2021.
- **Bassin versant de la Laine en 2022**.

Le territoire de l'EPAGE présente des caractéristiques rurales, un fonctionnement historique, une faible urbanisation ainsi que des plaines alluviales fréquemment submergées. Seules 2 communes riveraines de la Seine présentent un Plan de Prévention des Risques Inondation sur l'ensemble du territoire.

Bien que la majorité des zones d'épandage de crues soient fonctionnelles et relativement préservées, le territoire comporte quelques zones qui ont été remblayées à des fins d'urbanisation (sur la commune de Châtillon-sur-Seine). Les bassins présentent également des contraintes longitudinales dues à la présence de remblais routiers et/ou marlois de curage; des ouvrages transversaux (ouvrages hydrauliques, remblais routiers) modifient le fonctionnement initial sur augmentation du volume stocké et/ou de la durée de stockage.

Modélisation et cartographie du risque d'érosion et ruissellement

Le territoire de la Seine amont est régulièrement soumis à des phénomènes de ruissellement et d'érosion provoquant des inondations et coulées de bords latéraux.

L'objectif de cette étude est de proposer un **état des lieux de la sensibilité à l'érosion et au ruissellement** des bassins versants situés sur son périmètre.

La localisation des zones d'actions prioritaires par rapport au risque d'érosion et ruissellement des sols permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de favoriser l'infiltration des eaux localement, éviter les dépôts de terre des berges, provoquer la sédimentation en amont des zones sensibles et protéger la ressource en eau souterraine et superficielle.

Les actions préconisées seront en majorité des **mesures d'hydraulique douce** : plantation de haies, mise en place de fascines, enherbement de parcelles...

Cette mission, confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), a débuté en septembre 2020.

Lors de la réunion de lancement de l'étude le 25 septembre dernier, le BRGM a présenté sa méthodologie :

- Les caractéristiques des épisodes pluvieux responsables des phénomènes d'inondations et de coulées de bords,
- Un zonage des enjeux impactés et des voies de transfert incriminées,
- Une identification des classes de sol / occupation des sols responsables de la genèse du ruissellement et des coulées de bords.

Le Cincle plongeur

Cinclus cinclus

Comment le reconnaître ?

D'une taille d'environ 20 cm pour un poids allant de 46 à 75 grammes, le cincle plongeur est un oiseau à queue courte.

Le dos, le nape et le haut du dos sont brun-roux. Le dos est gris foncé, avec un aspect écaille.

Le manton, la gorge et la poitrine sont blanc, séparés de l'abdomen foncé par une bande couleur chocolat.

Le bec est noirâtre. Les yeux sont foncés avec une pupille claire, et une membrane blanchâtre visible quand il cligne des yeux. Cette membrane protège ses yeux quand il est immergé. Les pattes et les doigts sont roses.

Où le trouver ?

Les cincles sont plutôt sédentaires et vivent sur les rives des cours d'eau rapides. Dans les endroits rocheux et escarpés et prioritairement en altitude. On ne trouve aussi parfois en bordure de lacs ou de mer. Pendant la période hivernale, il leur arrive de redescendre en altitude.

Que mange-t-il ?

Il se nourrit d'insectes et de larves, d'insectes aquatiques, de petits crustacés et de mollusques. Il consomme également des vers de terre, des arthropodes, des petits poissons et parfois aussi des oeufs de poisson.

Son comportement

Le cincle plongeur est un très bon nageur qui trouve sa nourriture essentiellement dans l'eau. Lorsqu'il repère une proie, il glisse sous la surface et marche littéralement dans l'eau, ou même vole sous l'eau avec les ailes entrouvertes. Après le plongeon, il peut flotter sur le dos de la tête sur une courte distance, avec les ailes partiellement ouvertes, avant d'émerger.

MENTIONS LÉGALES :
URL : www.contrat-sequana.fr
Organisme : EPAGE Sequana
Adresse : 21 Boulevard Gustave Moitteux - 21400 CHATELON-SUR-SEINE- Tél : 03 80 81 56 25
Email : contact@sequana.fr
Responsable de publication : Philippe VINCENT, Responsable editorial : Laurence PITHOIZET
Credits photos : EPAGE Sequana/Brun VASTENHOUW/Hans DEKKER/Peter MUNSTERMAN.
Date de parution : décembre 2020.

Le Cincle plongeur

Cinclus cinclus

Comment le reconnaître ?

D'une taille d'environ 20 cm pour un poids allant de 46 à 75 grammes, le cincle plongeur est un oiseau à queue courte.

Le dos, le nape et le haut du dos sont brun-roux. Le dos est gris foncé, avec un aspect écaille.

Le manton, la gorge et la poitrine sont blanc, séparés de l'abdomen foncé par une bande couleur chocolat.

Le bec est noirâtre. Les yeux sont foncés avec une pupille claire, et une membrane blanchâtre visible quand il cligne des yeux. Cette membrane protège ses yeux quand il est immergé. Les pattes et les doigts sont roses.

Où le trouver ?

Les cincles sont plutôt sédentaires et vivent sur les rives des cours d'eau rapides. Dans les endroits rocheux et escarpés et prioritairement en altitude. On ne trouve aussi parfois en bordure de lacs ou de mer. Pendant la période hivernale, il leur arrive de redescendre en altitude.

Que mange-t-il ?

Il se nourrit d'insectes et de larves, d'insectes aquatiques, de petits crustacés et de mollusques. Il consomme également des vers de terre, des arthropodes, des petits poissons et parfois aussi des oeufs de poisson.

Son comportement

Le cincle plongeur est un très bon nageur qui trouve sa nourriture essentiellement dans l'eau. Lorsqu'il repère une proie, il glisse sous la surface et marche littéralement dans l'eau, ou même vole sous l'eau avec les ailes entrouvertes. Après le plongeon, il peut flotter sur le dos de la tête sur une courte distance, avec les ailes partiellement ouvertes, avant d'émerger.

MENTIONS LÉGALES :
URL : www.contrat-sequana.fr
Organisme : EPAGE Sequana
Adresse : 21 Boulevard Gustave Moitteux - 21400 CHATELON-SUR-SEINE- Tél : 03 80 81 56 25
Email : contact@sequana.fr
Responsable de publication : Philippe VINCENT, Responsable editorial : Laurence PITHOIZET
Credits photos : EPAGE Sequana/Brun VASTENHOUW/Hans DEKKER/Peter MUNSTERMAN.
Date de parution : décembre 2020.

Questionnaires à destination des communes



Vos attentes vis-à-vis de l'EPAGE Sequana

Afin de mieux cibler les attentes des communes concernées par le Contrat Territorial Eau et Climat Sequana (CTEC), nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes à ce questionnaire.

Afin de vous aider à y répondre, vous trouverez un rappel des missions de l'EPAGE en bas de page. Vous trouverez également les contacts de l'équipe pour tout autre renseignement.

Merci de votre aide !

Adresse e-mail *

Adresse e-mail valide

Ce formulaire collecte des adresses e-mail. Modifier les paramètres

NOMS *

Réponse courte

Prénoms *

Réponse courte

Qualité *

Réponse courte

Commune représentée *

Réponse courte

Quelles sont les problématiques qui concernent votre commune ? *

- Zones humides
- Ressource en eau
- Erosion / ruissellement
- Petite/grande continuité écologique
- Prévention/protection contre le risque inondation
- Restauration des milieux aquatiques et humides
- Entretien des cours d'eau
- Informations, communications dans le domaine de l'eau
- Autre...

Sur quelles thématiques souhaiteriez-vous travailler ou avez-vous des besoins particuliers ? *

- Zones humides
- Ressource en eau
- Erosion/ruissellement
- Petite/grande continuité écologique
- Prévention/protection contre le risque inondation
- Restauration des milieux aquatiques
- Entretien des cours d'eau
- Informations, communications dans le domaine de l'eau
- Autre...

Quels types d'actions pourraient intéresser votre commune ? *

- Restauration des milieux aquatiques (banquettes, recharge sédimentaire, épis et blocs-abris, reconnexion...)



- Mise en défens des berges (clôtures, passages à gué, abreuvoirs...)



- Protection de berge (plantations, génie végétal...)



- Petite continuité écologique : remplacement de passage busé (mauvais état, mauvais calage, chute d'eau...)



- Grande continuité écologique : franchissabilité des ouvrages



- Entretien de la végétation rivulaire en secteur à enjeux (ponts, ouvrages, villages...)



- Gestion de zones humides (plan de gestion...)



- Restauration de mares



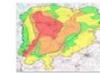
- Travaux visant la prévention, protection contre le risque inondation



- Lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols (implantation de haies, fascines...)



- Protection qualitative de la ressource en eau (études, actions à mettre en place...)



- Animations (grand public, scolaires...)



- Etudes diverses (diagnostic, inventaire...)



- Conseil (gestion, entretien...)



- Autre...

Avez-vous des besoins d'informations ou de formations dans le domaine de l'eau (élus, administrés, écoles...)? *

- Oui
- Non
- Autre...

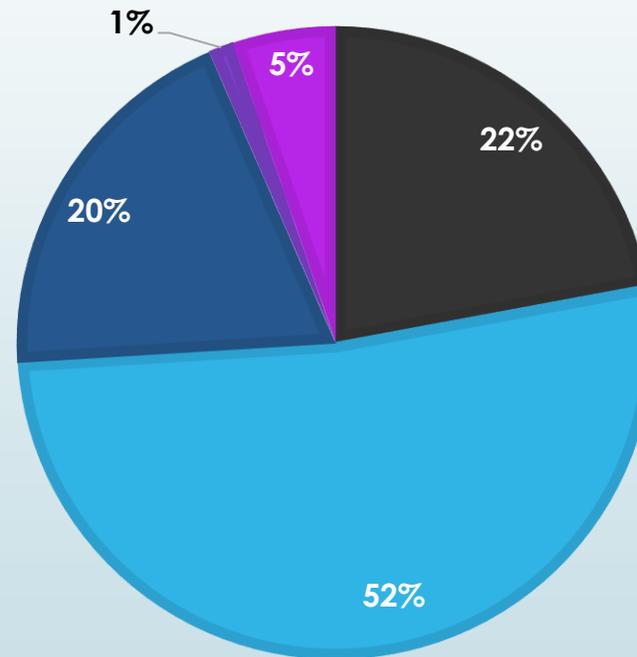
Comment percevez-vous l'EPAGE Sequana (image, missions, actions...)?



Réponse longue

Etat d'avancement des actions du contrat pour l'année 2020

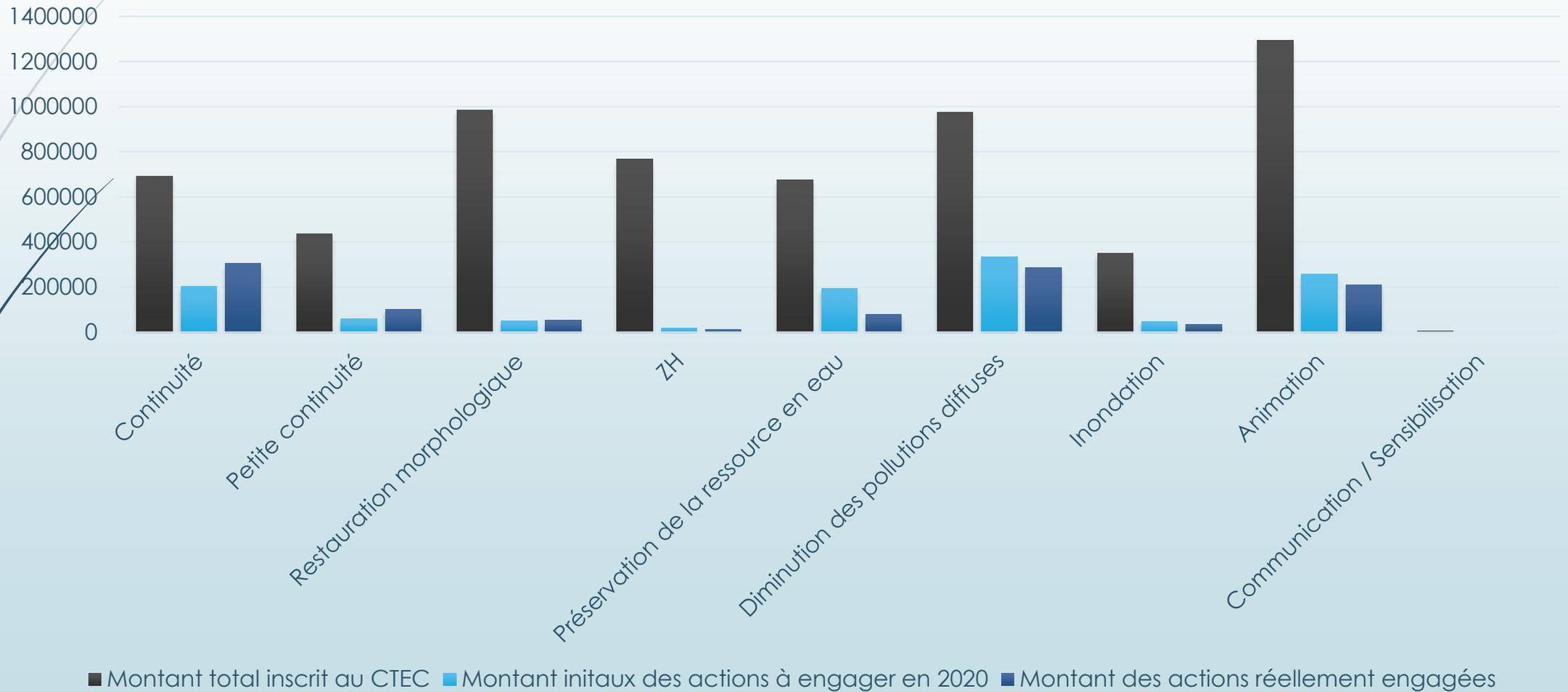
■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée



→ En 2020, 52 % des actions inscrites au CTEC en cours et 22 % sont terminées

Récapitulatif financier

Comparatif des dépenses prévisionnelles et à engager



Récapitulatif financier

Financier

	Nombre d'action prévu au contrat	Montant inscrit au contrat (TTC)	Montant engagé(TTC)	Engagement financier (Taux)
Enjeu 1 - Continuité écologique	8	691 200 €	304 782 €	44.09%
Enjeu 2 - Petite continuité	22	435 600 €	100 274 €	23.02%
Enjeu 3 - Restauration morphologique	21	984 600 €	52 086 €	5.29%
Enjeu 4 - Protection de la biodiversité des zones humides	14	766 440 €	12 022 €	1.57%
Enjeu 5 - Préservation de la ressource en eau potable	21	674 400 €	78 078 €	11.58%
Enjeu 6 - Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques	11	975 600 €	285 736 €	29.29%
Enjeu 7 - Limitation et préservation du risque inondation	4	350 000 €	34 572 €	9.88%
Enjeu 8 - Animations	7	1 293 600 €	209 850 €	16.22%
Enjeu 9 - Communication / Sensibilisation	4	7 200 €	0 €	0.00%
TOTAL	117	6 178 640 €	1 077 401 €	

17 %



Conclusion

► Mot du Président

